
RAPPORT GÉNÉRAL

MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA BANQUE NATIONALE AGRICOLE (BNA),

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire du 21 mai 2010, nous vous présentons notre rapport sur les états financiers de la Banque Nationale Agricole (BNA) arrêtés au 31 décembre 2011, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que notre rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires.

Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Banque Nationale Agricole (BNA), comprenant le bilan et l'état des engagements hors bilan au 31 décembre 2011, ainsi que l'état des résultats et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 572.865 mDT, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 35.969 mDT.

Responsabilité de la Direction pour les états financiers

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des Commissaires aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserves.

Justification de l'opinion avec réserves

1) Nos travaux d'audit ont été limités par :

- a) L'absence d'une base de données exhaustive et mise à jour sur les garanties hypothécaires ou autres reçues par la BNA en couverture des risques encourus sur sa clientèle, ce qui pourrait impacter non seulement le montant des provisions constituées au titre des relations classées mais aussi le caractère complet des informations fournies en hors bilan sur les garanties reçues. Ces dernières ne sont identifiées que pour les relations classées et ne font l'objet d'une évaluation indépendante et récente que pour une partie des relations classées présentant des engagements significatifs ;
- b) L'indisponibilité d'une notation récente attribuée par une agence de notation et/ou d'états financiers récents et certifiés par un commissaire aux comptes légalement habilité pour plusieurs relations présentant des engagements auprès du système financier dépassant individuellement les seuils respectifs de 25 millions de dinars et de 5 millions de dinars prévus par l'article 7 de la circulaire BCT n°91-24 du 17 décembre 1991.

2) La BNA a cessé, depuis plusieurs exercices, de rembourser certaines anciennes lignes de crédit rétrocédées par l'Etat et n'a pas comptabilisé les intérêts conventionnels ou de retard encourus sur ces ressources extérieures et estimés à 8.398 mDT. En contrepartie, elle n'a pas pris en considération, lors du calcul des provisions pour créances douteuses, la part imputable à l'Etat des risques encourus sur les prêts impayés (en principal) accordés à la clientèle sur ces lignes de crédit, estimée à 4.374 mDT.

Par ailleurs, la BNA devrait assumer 25% des risques définitifs encourus sur les prêts financés sur les ressources du FOPRODI, transférés à contentieux, et dont les comptes accusent, au 31 décembre 2011, un solde cumulé de 11.866 mDT (dont 2.523 d'impayés en intérêts). Cependant, la BNA ne prend pas en compte ce risque lors de la détermination des provisions pour créances douteuses.

Enfin, les situations « ressources/emplois » des fonds budgétaires confiés par l'Etat à la BNA ne font pas toujours l'objet de confirmation périodique en vue d'arrêter de manière fiable les mouvements et les soldes, et plusieurs comptes rattachés à la rubrique « Emprunts et ressources spéciales » présentent des soldes anciens non justifiés devant faire l'objet d'un apurement en collaboration avec les services du Ministère des Finances.

(Se référer à la Note 4.11 des états financiers)

- 3) Les résultats de l'inventaire physique des immobilisations corporelles et incorporelles n'ont pas été rapprochés, de manière exhaustive, avec les données comptables correspondantes, et ce contrairement aux dispositions de l'article 17 de la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, relative au Système Comptable des Entreprises. Les valeurs comptables brute et nette de ces immobilisations s'élèvent respectivement à 133.135 mDT et 56.111 mDT au 31 décembre 2011. La valeur probante de la comptabilité résulte notamment de la concordance (en quantité et en valeur) entre les immobilisations figurant au bilan et les existants réels.

(Se référer à la Note 4.6 des états financiers)

- 4) Au 31 décembre 2011, les comptes liés à la compensation créditeurs (Poste PA5 : Autres Passifs) présentent un solde cumulé de 94.086 mDT, alors que les comptes liés à la compensation débiteurs (Poste AC7 : Autres Actifs) présentent un solde cumulé de 48.310 mDT. Selon la Direction, ces comptes d'attente s'expliquent principalement par des valeurs dont le dénouement normal devrait s'opérer le jour suivant et par des suspens issus de la mise en place du système de « Télé-compensation 24 heures » au cours du mois de mai 2011. La BNA a mis en place deux commissions chargées de l'identification et de l'apurement de ces suspens. Ces travaux, qui ont abouti à la régularisation d'une partie de ces instances postérieurement à la date de clôture, se poursuivent toujours à la date d'émission de notre rapport.

L'apurement de ces comptes d'attente liés à la compensation et des comptes inter-sièges s'y rapportant pourrait affecter, de manière significative, la situation financière de la BNA au 31 décembre 2011.

(Se référer à la Note 4.12.2 des états financiers)

Opinion avec réserves

À notre avis, sous réserve des incidences des questions évoquées au paragraphe « *Justification de l'opinion avec réserves* », les états financiers présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Banque Nationale Agricole (BNA) au 31 décembre 2011, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Observations

Sans remettre en cause notre opinion, nous attirons l'attention sur les points suivants :

- 1) Par sa circulaire aux établissements de crédit n°2011-04 du 12 avril 2011, la Banque Centrale de Tunisie a édicté des mesures conjoncturelles de soutien aux entreprises économiques pour la continuité de leurs activités suite aux dégâts subis au début de l'année 2011 (vol, incendie, arrêt de l'activité ou sa réduction de manière substantielle, etc.). Au 31 décembre 2011 et en application de ces mesures, 104 relations présentant des engagements cumulés de 232.382 mDT ont bénéficié de la procédure de rééchelonnement. Les agios réservés relatifs à ces relations totalisent 4.962 mDT (dont 4.235 mDT relatifs aux engagements courants ou nécessitant un suivi particulier).

(Se référer à la Note 4.3.2 des états financiers)

- 2) Le paragraphe 3.1.3 de la Note 3 des états financiers précise que, par rapport à l'exercice 2010, les états financiers arrêtés au 31 décembre 2011 traduisent des changements de méthodes comptables en matière de classification des actifs et de couverture des risques. En effet et jusqu'à la clôture de l'exercice 2010, seules les règles édictées en la matière par la circulaire BCT n°91-24 du 17 décembre 1991 étaient applicables.

En 2011 et suite aux événements qu'a connus le pays lors de la période post-révolution, ces règles ont été révisées, et ce à travers la circulaire BCT n°2011-04 du 12 avril 2011, relative aux mesures conjoncturelles de soutien aux entreprises économiques affectées par les retombées des événements survenus, et la circulaire BCT n°2012-02 du 11 janvier 2012, relative à l'évaluation des engagements dans le cadre desdites mesures, telle que complétée par la note aux établissements de crédit n°2012-08 du 2 mars 2012.

En application des nouvelles dispositions, les engagements de la clientèle ayant bénéficié des mesures de soutien, ont été maintenus parmi les actifs courants ou nécessitent un suivi particulier. En outre, les intérêts demeurés impayés à la date du rééchelonnement et relatifs à ces engagements ont été réservés. Parallèlement, une provision collective a été constituée par prélèvement sur le résultat de l'exercice, pour couvrir les risques latents sur l'ensemble de ces actifs. Ainsi, l'adoption des nouvelles règles et notamment du principe de provisionnement collectif, constitue un changement de méthodes comptables au sens du paragraphe 11 de la norme comptable NC 11 relative aux modifications comptables.

Ces changements de méthodes comptables a eu pour effet d'augmenter les provisions en couverture des risques sur la clientèle de 32.736 mDT, au titre de provisions dites « collectives », et de diminuer les produits de l'exercice pour un montant de 4.235 mDT représentant les intérêts impayés sur les engagements courants et ceux nécessitant un suivi particulier qui ont fait l'objet de rééchelonnement dans le cadre de la circulaire BCT n°2011-04 du 12 avril 2011. Ainsi, le résultat de l'exercice 2011 (avant impôt) a été réduit de 36.971 mDT.

Enfin, il y'a lieu de signaler que les données de l'exercice 2010 n'ont pas été retraitées pour les besoins de la comparabilité étant donné qu'il a été jugé impraticable de déterminer, de manière fiable, l'impact sur les capitaux propres d'ouverture des nouvelles méthodes comptables ci-dessus décrites.

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant cette question.

(Se référer aux Notes 3.1.3 et 4.3.1 des états financiers)

- 3) Les engagements des membres de la famille du président déchu et de leurs alliés ainsi que des sociétés qu'ils contrôlent (21 personnes physiques et 74 personnes morales) s'élèvent au 31 décembre 2011 à 315.645 mDT, dont 99.632 mDT des engagements par signature, et représentent 4,12% du total des engagements de la BNA à la même date. Des provisions de 28.501 mDT ont été constituées pour couvrir les risques encourus sur ces relations.

(Se référer à la Note 4.3.3 des états financiers)

- 4) Les créances consolidées, garanties ou prises en charge par l'Etat, sur des périodes allant de 20 à 25 ans et sans intérêts, en application des articles 24 et 25 de la loi n°98-111 du 28 décembre 1998 et de l'article 3 de la loi n°99-65 du 15 juillet 1999, présentent une valeur comptable globale (ou valeur nominale) de 181.775 mDT au 31 décembre 2011, alors que leur juste valeur est estimée à 117.611 mDT, en actualisant les encaissements futurs au taux d'intérêt prévalant sur le marché, tel que prévu par la norme comptable internationale IAS 39, *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation*. Ainsi, la moins-value subie par la BNA est de l'ordre de 64.164 mDT.

(Se référer à la Note 4.3.4 des états financiers)

Par ailleurs, parmi les fonds propres de la BNA figure une dotation de l'Etat d'un montant de 133.000 mDT, constituée en application de la loi n°94-30 du 21 février 1994 et assortie d'une éventualité de restitution en cas de rétablissement de l'équilibre financier de la BNA. Cette éventualité de restitution s'applique également aux fonds budgétaires agricoles revenant à l'Etat pour un montant de 160.000 mDT, qui ont été décomptabilisés par la BNA en vertu de la loi n°2003-80 du 29 décembre 2003 pour compenser l'insuffisance de provisions dégagée par son activité à la fin de 2003.

(Se référer aux Notes 4.13.1 et 5.1.2 des états financiers)

- 5) Certaines entreprises publiques dont notamment l'Office des Céréales, l'Office National de l'Huile et la Société Tunisienne de Sidérurgie (El Fouladh), connaissant des difficultés financières, accusent des découverts en comptes courants et d'autres engagements importants qui ne sont pas couverts par des garanties suffisantes. Les engagements de l'Office des Céréales s'élèvent à 381.709 mDT et représentent environ 60% des fonds propres nets de la BNA au 31 décembre 2011, dépassant ainsi la limite de 25% prévue par l'article 2 de la circulaire BCT n°91-24 du 17 décembre 1991.

(Se référer à la Note 4.3.5 des états financiers)

- 6) En application de l'article 13 de la circulaire BCT n°91-24 du 17 décembre 1991, les banques doivent respecter en permanence un ratio de liquidité qui ne peut être inférieur à 100%, calculé par le rapport entre l'actif réalisable et le passif exigible. Cependant, la BNA affiche un ratio de liquidité de 83,63% au 31 décembre 2011 et de 66,71% en juin 2012.

(Se référer à la Note 4.1 des états financiers)

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

- 1) Sur la base de notre examen, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2011.
- 2) En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé à la vérification de la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières (actions) émises par la BNA à la réglementation en vigueur.

Nous avons relevé que la Banque n'arrive pas à identifier 743 propriétaires de 7.964.743 actions (sur un total de 32.000.000 actions détenues par 3.842 actionnaires au 31 décembre 2011).

- 3) Dans le cadre de notre audit, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la présentation des états financiers.

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, tel que modifié par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005, nous signalons que notre examen a mis en évidence certaines insuffisances majeures susceptibles d'impacter l'efficacité du système de contrôle interne ; elles concernent particulièrement le système d'information et les processus opérationnels connexes. Nous avons consigné ces insuffisances dans notre rapport d'évaluation du système de contrôle interne, qui fait partie intégrante du présent rapport, et les avons prises en considération lors de la conception des procédures d'audit.

Tunis, le 8 août 2012

LES CO-COMMISSAIRES AUX COMPTES

P/ GÉNÉRALE D'EXPERTISE ET DE MANAGEMENT

SAMIR LABIDI

Abderrazak GABSI, *Managing Partner*

RAPPORT SPÉCIAL

MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA BANQUE NATIONALE AGRICOLE (BNA),

En application des dispositions de l'article 29 de la loi n°65-2001 du 10 juillet 2001, relative aux établissements de crédit, et des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par ces textes.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues lors de la mise en œuvre de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)

Votre Conseil d'Administration nous a tenus informés des conventions suivantes :

- 1) La BNA a signé avec sa filiale SIP-SICAR une convention de gestion de fonds à capital risque. La situation de ce fonds géré se présente comme suit au 31 décembre 2011 :

(en mDT)

Désignation	Année d'affectation	Montant initial	En-cours au 31/12/2011
Fonds géré SIP-SICAR 1	2010	1.500	1.500
TOTAL		1.500	1.500

Les conditions de rémunération de la SIP-SICAR, au titre de la gestion de ce fonds, se résument comme suit :

- 1% sur les montants déposés et non remboursés ;
- 10% sur les plus-values et produits liés ;

- 5% sur les produits des placements ;
- 2,5% sur les montants recouverts.

2) La BNA a signé avec sa filiale SICAR INVEST plusieurs conventions de gestion de fonds à capital risque. La situation de ces fonds gérés se présente comme suit 31 décembre 2011 :

(en mDT)

Désignation	Année d'affectation	Montant initial	En-cours au 31/12/2011
Fonds géré 1	1997	4.500	1.913
Fonds géré 2	1997	2.057	944
Fonds géré 3	1998	5.550	540
Fonds géré 4	1999	7.350	4.676
Fonds géré 5	2000	7.000	3.482
Fonds géré 6	2001	7.000	4.557
Fonds géré 7	2002	5.000	4.583
Fonds géré 8	2003	3.500	2.095
Fonds géré 9	2005	1.500	1.081
Fonds géré 10	2006	5.000	5.000
Fonds géré 11	2007	2.500	2.500
Fonds géré 12	2008	8.500	8.500
Fonds géré 13	2009	20.000	20.000
Fonds géré 14	2010	15.000	15.000
TOTAL		94.457	74.871

Les conditions de rémunération de la SICAR INVEST, au titre de la gestion de ces fonds, se résument comme suit :

- Commission de gestion sur l'en-cours des fonds confiés de 0,5% avec un plafond de 200.000 DT par an ;
- Commission de recouvrement de :
 - 0,75% si l'ancienneté de la créance est inférieure à 3 mois,
 - 1,50% si l'ancienneté de la créance est comprise entre 3 mois et 1 an,
 - 2,50% si l'ancienneté de la créance est supérieure à 1 an ;
- Commission de 3% sur les produits perçus.

Au cours de l'exercice 2011, la BNA a comptabilisé une charge globale de 521.959 DT au titre de ces différentes commissions, et a payé à la SICAR INVEST un montant total de 524.930 DT réparti comme suit : 84.998 DT au titre de l'exercice 2008, 83.682 DT au titre de l'exercice 2009 et 356.250 DT au titre de l'exercice 2010).

- 3) La BNA a signé avec sa filiale SODINO plusieurs conventions de gestion de fonds à capital risque. La situation de ces fonds gérés se présente comme suit au 31 décembre 2011 :

(en mDT)

Désignation	Année d'affectation	Montant initial	En-cours au 31/12/2011
Fonds géré Irada Jendouba	2010	450	450
Fonds géré Irada Le Kef	2010	450	450
TOTAL		900	900

Les conditions de rémunération de la SODINO, au titre de la gestion de chacun de ces fonds, se résument comme suit :

- Frais de gestion de 1% des actifs nets du fonds avec un minimum de 4.500 DT pour chaque fonds ;
 - Commission de performance de 10% sur les plus-values réalisées et dividendes perçus par chaque fonds ;
 - Commission de rendement de 10% sur les produits des placements réalisés par chaque fonds.
- 4) En vertu de conventions conclues avec la SICAV Placement Obligataire, la SICAV BNA et la BNA Capitaux, la BNA assure la fonction de dépositaire des titres et fonds. En rémunération des prestations fournies à ce titre, elle bénéficie des commissions suivantes :
- 0,15% (hors taxes) du montant de l'actif net de la SICAV Placement Obligataire. La commission perçue en 2011 s'élève à 718.062 DT ;
 - 1.000 DT (hors taxes), à verser annuellement par la SICAV BNA ;
 - 0,1% (TTC) du montant de l'actif net du FCP Confiance, à verser trimestriellement par la BNA Capitaux. La commission perçue en 2011 s'élève à 423 DT (hors taxes) ;
 - 0,1% (TTC) du montant de l'actif net du FCP Progrès, à verser trimestriellement par la BNA Capitaux. La commission perçue en 2011 s'élève à 760 DT (hors taxes) ;
 - 0,2% (TTC) du montant de l'actif net du FCP Sécurité, à verser trimestriellement par la BNA Capitaux. La commission perçue en 2011 s'élève à 99.620 DT (hors taxes).
- 5) Au cours de l'exercice 2007, il a été procédé à la mise à jour de la convention liant la BNA et la BNA Capitaux et portant sur :
- La tenue du registre des actionnaires et autres services annexes, en contrepartie desquels la BNA Capitaux bénéficie d'une rétribution forfaitaire s'élevant à 50.000 DT pour l'exercice 2007 et ramenée à 40.000 DT pour 2008 et à 30 000 DT par année à partir de 2009 ;
 - La gestion du portefeuille pour le compte de la BNA, en contrepartie de laquelle la BNA Capitaux perçoit :
 - Une commission sur transaction boursière de 0,4% du montant de la transaction. En 2011, la BNA n'a pas servi de commissions à ce titre ;

- Une commission sur encaissement de coupon de 0,2% du montant du coupon. En 2011, les commissions servies à ce titre totalisent un montant de 14.881 DT ;
 - Des frais de tenue de compte de 0,075% du montant du portefeuille des valeurs mobilières mouvementées, avec un maximum de 2.500 DT par valeur. En 2011, ces frais totalisent un montant de 19.571 DT.
 - La gestion du portefeuille pour le compte des clients de la BNA, en contrepartie de laquelle la BNA Capitaux est rémunérée conformément à la tarification de cette dernière affichée au public. Pour les opérations boursières passant par le réseau BNA, il a été convenu de partager, à parts égales, les commissions de transaction y afférentes entre la BNA et la BNA Capitaux. En 2011, la rémunération de la BNA Capitaux totalise un montant de 855 DT.
- 6)** Les dépôts en compte de la SICAV Placement Obligataire et de la SIP SICAR auprès de la BNA s'élèvent respectivement à 77.888.057 DT et 334.000 DT au 31 décembre 2011. Au cours de l'exercice 2011, la BNA a servi à la SICAV Placement Obligataire et à la SIP SICAR, en rémunération de ces dépôts, les montants respectifs de 4.523.004 DT et 10.495 DT sous forme d'intérêts.
- La SICAV Placement Obligataire a aussi souscrit à l'emprunt obligataire émis par la BNA, en 2009, pour une valeur de 4.666.500 DT qui a généré des intérêts, au cours de l'exercice 2011, pour une valeur nette de 171.950 DT.
- La SICAV Placement Obligataire a souscrit, auprès de la BNA, à des certificats de dépôts pour une valeur de 50.019.048 DT. Au cours de l'exercice 2011, la BNA a servi à la SICAV Placement Obligataire 481.125 DT sous forme d'intérêts en rémunération de ces certificats de dépôts.
- 7)** Le montant des achats d'équipements, de consommables informatiques et des prestations de services auprès de la société Tunisie Informatique Services (TIS) s'élève, au titre de l'exercice 2011, à 881.434 DT contre 3.113.983 DT en 2010.
- 8)** La BNA a loué à la BNA Capitaux un local à usage commercial pour l'agence de Sousse. La location est consentie pour une période d'une année commençant le 1^{er} avril 2008, moyennant un loyer mensuel de 400 DT (hors taxes), renouvelable par tacite reconduction avec une majoration annuelle de 5% à partir du 1^{er} avril 2009. Le loyer relatif à l'année 2011 s'élève à 5.490 DT (hors taxes).
- 9)** La BNA a loué à la BNA Capitaux un local à usage commercial situé à Sfax. La location est consentie pour une période d'une année commençant le 1^{er} juillet 2007, moyennant un loyer annuel de 4.200 DT (hors taxes), renouvelable par tacite reconduction avec une majoration annuelle de 5% à partir du 1^{er} juillet 2008. Le loyer relatif à l'année 2011 s'élève à 4.984 DT (hors taxes).
- 10)** En décembre 2011, la BNA a conclu avec la société Tunisie Informatique Services (TIS) un avenant au contrat de location d'un local utilisé comme siège social. La location est consentie, moyennant un loyer annuel de 14.400 DT (TTC) avec une majoration de 5% tous les deux ans, et ce à compter du 1^{er} janvier 2011. Le loyer relatif à l'année 2011 s'élève à 12.203 DT (hors taxes).

11) Les concours bancaires accordés par la BNA à ses dirigeants totalisent, au 31 décembre 2011, un montant de 456.627.366 DT, réparti comme suit :

Administrateur	Montant au 31/12/2011
Office des Céréales	381.708.944
Office du Commerce de la Tunisie	35.291.956
Caisse Nationale de Sécurité Sociale	1.569.809
Groupe Mustapha LAHMAR	26.614.252
Groupe Ali HLIOUI	11.362.405
Groupe Sahbi MAHJOUB	80.000
TOTAL (en DT)	456.627.366

L'Office des Céréales a bénéficié, en 2011, des conditions bancaires préférentielles suivantes :

- Opérations de crédits et d'engagements :
 - Découvert bancaire : TMM+1,5%,
 - Escompte commercial : TMM+0,75%,
 - Crédits à court terme par effets : TMM+2% ;
- Opérations courantes : Tarif partenaire avec Franco pour :
 - Commissions sur effets à l'encaissement et à l'escompte,
 - Commissions sur virements internes ;
- Opérations d'engagements par signature : Tarif partenaire 1 (soit 0,3% l'an) ;
- Opérations avec l'étranger : Tarif partenaire 1 (soit 0,25‰ par mois) ;
- Date de valeur pour remises chèques émis par le Trésor : jour encaissement.

Obligations et engagements de la BNA envers ses dirigeants

1. Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) Il §5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :
 - La rémunération du Président Directeur Général a été fixée par décision du Ministre des Finances en date du 22 mars 2010. Cette rémunération se compose d'un salaire mensuel, d'un quota de 500 litres de carburant par mois, de la mise à disposition d'une voiture de fonction et du remboursement des frais téléphoniques ;
 - La rémunération du Directeur Général Adjoint a été fixée par décision du Conseil d'Administration en date du 19 août 2010. Cette rémunération se compose d'un salaire mensuel, de diverses primes (prime de bilan, prime de rendement, 13^{ème} mois et enveloppe de fin d'année), d'un quota de 400 litres de carburant par mois, de la mise à disposition d'une voiture de fonction et du remboursement des frais téléphoniques ;

- Le montant des jetons de présence à servir aux administrateurs a été fixé par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 21 mai 2010 à 5.000 DT (net) par administrateur. La charge encourue par la Banque, à ce titre, s'élève à 60.417 DT.

2. Les obligations et engagements de la BNA envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2011, se présentent comme suit (en DT) :

Nature de la rémunération	Nouveau PDG (*)		Ancien PDG (**)		DGA		Administrateurs	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2011	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2011	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2011	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2011
Avantages à court terme	74.539	-	65.775	-	92.423	18.113	60.417	60.417
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-	-	-	-	12.502	-	-
TOTAL	74.539	-	65.775	-	92.423	30.615	60.417	60.417

(*) Les rémunérations de l'ancien PDG englobent ses salaires jusqu'au 31 mars 2011 ainsi que son indemnité de départ à la retraite.

(**) La prise de fonction du nouveau PDG a été effectuée en date du 13 mai 2011.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux d'audit n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des textes de loi sus-indiqués.

Tunis, le 8 août 2012

LES CO-COMMISSAIRES AUX COMPTES

P/ GÉNÉRALE D'EXPERTISE ET DE MANAGEMENT

Abderrazak GABSI, *Managing Partner*

SAMIR LABIDI

B I L A N
Arrêté au 31 décembre 2011

(Unité : 1000
DT)

	Notes	31.12.2011	31.12.2010	Variations	
				Volume	(%)
ACTIF					
1- Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP & TGT	4.1	237 490	190 017	47 473	25,0
2- Créances sur les établissements bancaires & financiers	4.2	121 167	50 542	70 625	139,7
3- Créances sur la clientèle	4.3	5 916 989	5 226 124	690 865	13,2
<i>a- Comptes débiteurs</i>		732 018	587 784	144 234	24,5
<i>b- Autres concours à la clientèle</i>		4 753 120	4 178 390	574 730	13,8
<i>c- Crédits sur ressources spéciales</i>		407 275	434 172	-26 897	-6,2
<i>d- Créances agricoles sur l'Etat</i>		24 576	25 778	-1 202	-4,7
4- Portefeuille-titres commercial	4.4	392 456	297 516	94 940	31,9
5- Portefeuille d'investissement	4.5	369 346	343 145	26 201	7,6
6- Valeurs immobilisées	4.6	56 111	55 081	1 030	1,9
7- Autres actifs	4.7	124 737	90 974	33 763	37,1
<i>a- Comptes d'attente & de régularisation</i>		86 095	54 463	31 632	58,1
<i>b- Autres</i>		38 642	36 511	2 131	5,8
TOTAL ACTIF		7 218 296	6 253 399	964 897	15,4
PASSIF					
1- Banque Centrale et CCP	4.8	899 203	50 029	849 174	1 697,4
2- Dépôts et avoirs des établissements bancaires & financiers	4.9	84 061	162 788	-78 727	-48,4
3- Dépôts & avoirs de la clientèle	4.10	4 969 221	4 774 682	194 539	4,1
<i>a- Dépôts à vue</i>		1 613 828	1 350 625	263 203	19,5
<i>b- Autres dépôts & avoirs</i>		3 355 393	3 424 057	-68 664	-2,0
4- Emprunts et ressources spéciales	4.11	460 724	518 353	-57 629	-11,1
<i>a- Emprunts matérialisés</i>		45 635	49 108	-3 473	-7,1

<i>b- Autres fonds empruntés</i>					
<i>c- Ressources spéciales</i>		415 089	469 245	-54 156	-11,5
5- Autres passifs	4.12	232 222	198 405	33 817	17,0
<i>a- Provisions pour passif et charges</i>		19 234	18 831	403	2,1
<i>b- Comptes d'attente & de régularisation</i>		166 145	144 134	22 011	15,3
<i>c- Autres</i>		46 843	35 440	11 403	32,2
TOTAL PASSIF		6 645 431	5 704 257	941 174	16,5
CAPITAUX PROPRES					
1a- Capital social	4.13	160 000	160 000		
2- Réserves	4.13	245 215	213 484	31 731	14,9
3- Actions propres	4.13	-1 367	-1 198	-169	14,1
4- Autres capitaux propres	4.13	133 000	133 000		
5- Résultats reportés	4.13	48	666	-618	-92,8
<i>Report à nouveau</i>		48	28	20	71,4
<i>Effets des modifications comptables</i>			638	-638	-100,0
6- Résultat de l'exercice	4.13	35 969	43 190	-7 221	-16,7
TOTAL CAPITAUX PROPRES		572 865	549 142	23 723	4,3
TOTAL PASSIF & CAPITAUX PROPRES		7 218 296	6 253 399	964 897	15,4

États financiers arrêtés au 31 décembre 2011

ÉTAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

Arrêtés au 31 décembre 2011

(Unité : 1000 DT)

	Notes	31.12.2011	31.12.2010	Variations	
				Volume	(%)
PASSIFS ÉVENTUELS					
HB1- Cautions, avals et autres garanties données	5.1	1 246 134	750 263	495 871	66,1
<i>a - En faveur d'établissements bancaires</i>		647 972	139 063	508 909	366,0
<i>b - En faveur de la clientèle</i>		438 162	451 200	-13 038	-2,9
<i>c - En faveur de l'Etat</i>		160 000	160 000		
HB2- Crédits documentaires		541 009	561 006	-19 997	-3,6
<i>Débiteurs par accreditifs export devises</i>		11 057	93 934	-82 877	-88,2
<i>Débiteurs par accreditifs import devises</i>		529 952	467 072	62 880	13,5
HB3- Actifs donnés en garantie	5.2	898 000	50 000	848 000	1 696,0
TOTAL DES PASSIFS ÉVENTUELS		2 685 143	1 361 269	1 323 874	97,3
ENGAGEMENTS DONNÉS					
HB4- Engagements de financement donnés		300 664	403 962	-103 298	-25,6
<i>Crédits notifiés et non utilisés</i>		300 664	403 962	-103 298	-25,6
HB5- Engagements sur titres		6 702	4 552	2 150	47,2
<i>a - Participations non libérées</i>		6 702	4 552	2 150	47,2
<i>b - Autres</i>					
TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNÉS		307 366	408 514	-101 148	-24,8
ENGAGEMENTS REÇUS					
HB7- Garanties reçues	5.3	560 890	506 125	54 765	10,8
TOTAL DES ENGAGEMENTS REÇUS		560 890	506 125	54 765	10,8

ÉTAT DE RÉSULTAT

Période du 01/01 au 31/12/2011

(Unité : 1000 DT)

	Notes	31.12.2011	31.12.2010	Variations	
				Volume	(%)
PR1- Intérêts et revenus assimilés	6.1	335 021	318 099	16 922	5,3
<i>a - Opérations avec les établissements bancaires & financiers</i>		4 570	8 344	-3 774	-45,2
<i>b - Opérations avec la clientèle</i>		319 260	297 512	21 748	7,3
<i>c - Autres intérêts & revenus assimilés</i>		11 191	12 243	-1 052	-8,6
PR2- Commissions (en produits)	6.2	49 058	47 249	1 809	3,8
PR3- Gains sur portefeuille commercial et op. financières	6.3	30 130	29 071	1 059	3,6
PR4- Revenus du portefeuille d'investissement	6.4	16 656	12 916	3 740	29,0
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE		430 865	407 335	23 530	5,8
CH1- Intérêts encourus et charges assimilées	6.5	170 279	144 510	25 769	17,8
<i>a - Opérations avec les établissements bancaires & financiers</i>		32 504	9 403	23 101	245,7
<i>b - Opérations avec la clientèle</i>		124 723	119 774	4 949	4,1
<i>c - Emprunts & ressources spéciales</i>		10 760	12 521	-1 761	-14,1
<i>d - Autres intérêts & charges</i>		2 292	2 812	-520	-18,5
CH2- Commissions encourues		1 450	1 209	241	19,9
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE		171 729	145 719	26 010	17,8
PRODUIT NET BANCAIRE		259 136	261 616	-2 480	-0,9
PR5/CH4- Dotations aux provisions & résultat des corrections de valeurs sur créances hors bilan et passif	6.6	-80 105	-79 969	-136	0,2
PR6/CH5- Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	6.7	-378	-2 253	1 875	-83,2
PR7- Autres produits d'exploitation (+)		471	456	15	3,3
CH6- Frais de personnel (-)	6.8	108 688	99 157	9 531	9,6
CH7- Charges générales d'exploitation (-)		24 805	25 993	-1 188	-4,6
CH8- Dotations aux provisions et aux amortissements sur immobilisations (-)		6 228	5 335	893	16,7
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		39 403	49 365	-9 962	-20,2
PR8/CH9- Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires		2 705	1 041	1 664	159,8
CH11- Impôt sur les bénéfices (-)	6.9	6 139	7 216	-1 077	-14,9
RÉSULTAT DES ACTIVITÉS ORDINAIRES		35 969	43 190	-7 221	-16,7
PR9/CH10- Solde en gain/perte provenant des éléments extraordinaires					
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE AVANT MODIFICATIONS COMPTABLES		35 969	43 190	-7 221	-16,7
Effets des modifications comptables			638	-638	-100,0
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE APRÈS MODIFICATIONS COMPTABLES		35 969	43 828	-7 859	-17,9

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Période du 01/01 au 31/12/2011

(Unité : 1000 DT)

	Notes	31.12.2011	31.12.2010	Variations	
				Volume	(%)
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION					
1- Produits d'exploitation bancaire encaissés		405 795	383 596	22 199	5,8
2- Charges d'exploitation bancaire décaissées		-169 430	-153 290	-16 140	10,5
3- Dépôts / retraits de dépôts auprès des établissements bancaires et financiers		84 548	-91 694	176 242	-192,2
4- Prêts et avances / remboursements prêts et avances accordés à la clientèle		-771 291	-935 942	164 651	-17,6
5- Dépôts / retraits de dépôts de la clientèle		192 612	384 969	-192 357	-50,0
6- Titres de placement		-4	999	-1 003	-100,4
7- Sommes versées au personnel et créditeurs divers		-116 005	-96 224	-19 781	20,6
8- Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		-9 474	-40 352	30 878	-76,5
9- Impôt sur les sociétés		-6 942	-10 284	3 342	-32,5
FLUX DE TRÉSORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION	7.1	-390 191	-558 222	168 031	-30,1
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT					
1- Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		13 501	10 667	2 834	26,6
2- Acquisitions / cessions sur portefeuille d'investissement		-23 354	-35 460	12 106	-34,1
3- Acquisitions / cessions sur immobilisations		-5 258	-8 572	3 314	-38,7
4- Gains & Plus-values sur titres de participations			2 027	-2 027	-100,0
FLUX DE TRÉSORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	7.2	-15 111	-31 338	16 227	-51,8

ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

<i>1- a - Rachat actions propres</i>		-169	-1 186	1 017	-85,8
<i>b - Emission d'actions</i>			25 000	-25 000	-100,0
<i>2- Emission d'emprunts</i>					
<i>3- Remboursement d'emprunts</i>		-3 335	-3 335		
<i>4- Augmentation / diminution des ressources spéciales</i>		-53 451	-19 525	-33 926	173,8
<i>5- Dividendes versés</i>		-12 758	-12 108	-650	5,4
FLUX DE TRÉSORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	7.3	-69 713	-11 154	-58 559	525,0
<i>Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période</i>		-475 015	-600 714	125 699	-20,9
<i>Liquidités et équivalents de liquidités en début de période</i>		187 377	788 091	-600 714	-76,2
LIQUIDITÉS ET ÉQUIVALENTS DE LIQUIDITÉS EN FIN DE PÉRIODE	7.4	-287 638	187 377	-475 015	-253,5

États financiers arrêtés au 31 décembre 2011

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2011

(Montants exprimés en mille dinars - mDT)

1. PRÉSENTATION DE LA BANQUE

La Banque Nationale Agricole (BNA) est une société anonyme au capital de 160 millions de dinars, composé de 32 000 000 actions de 5 DT chacune, admises à la côte permanente de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis (BVMT).

Le siège social de la Banque est sis à Tunis, avenue Hédi Nouira. Elle est dirigée par un conseil d'administration.

Le réseau de la Banque se compose de 15 directions régionales, 3 succursales et 157 agences.

La Banque finance, outre les différents autres secteurs économiques, la quasi-totalité des besoins du secteur agricole en crédits.

La Banque est soumise au régime fiscal de droit commun.

La structure du capital social de la Banque se présente comme suit au 31 décembre 2011 :

Actionnaires	Nombre d'actions	Valeur nominale en dinars	% d'intérêt et des droits de vote
L'Etat Tunisien	7 517 319	37 586 595	23,492
Caisse Nationale de Sécurité Sociale	2 431 632	12 158 160	7,599
Office des Céréales	1 964 560	9 822 800	6,139
Office de Commerce de la Tunisie	1 658 248	8 291 240	5,182
ETAP	1 296 042	6 480 210	4,050
Banque de Tunisie et des Emirats	1 225 603	6 128 015	3,830
Caisse Nationale d'Assurance Maladie	1 006 979	5 034 895	3,147
Autres, dont :	14 899 617	74 498 085	46,561
- Africa Emerging Market Fund	1 221 645	6 108 225	3,82
TOTAL	32 000 000	160 000 000	100,000

2. RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers de la Banque Nationale Agricole (BNA) sont établis conformément aux dispositions de la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, relative au Système Comptable des Entreprises, du décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du Cadre Conceptuel de la Comptabilité, et des Normes Comptables Tunisiennes dont notamment les Normes Comptables Sectorielles n°21 à 25 publiées par l'arrêté du Ministre des Finances du 25 mars 1999.

3. BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUÉS

Les états financiers sont élaborés en appliquant les principes et conventions comptables prévus par le décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du Cadre Conceptuel de la Comptabilité et des méthodes comptables prévues par les Normes Comptables Sectorielles applicables aux établissements bancaires.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1. Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents

3.1.1. Les engagements hors bilan

Les engagements de financement afférents aux crédits à moyen et long termes sont portés en hors bilan et constatés au bilan, au fur et à mesure des déblocages, pour leur valeur nominale.

3.1.2. Les créances sur la clientèle

Les prêts et avances sont enregistrés à l'actif pour le montant des fonds mis à la disposition du client.

Les crédits accordés en net escompte sont comptabilisés à leur valeur nominale (fonds mis à la disposition du client en plus des intérêts constatés d'avance).

Les créances sur la clientèle (crédits décaissés et comptes courants débiteurs) sont présentés à l'actif déduction faite des provisions y afférentes, des intérêts et agios réservés et des intérêts constatés d'avance et non encore courus.

3.1.3. Provisions sur les engagements

a) Provisions individuelles :

Les créances de la Banque font l'objet d'une évaluation et d'une classification périodique conformément aux dispositions de la circulaire BCT n°91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les textes subséquents.

Les engagements supérieurs à 50 mDT font l'objet d'une évaluation au cas par cas. Les provisions constituées sur ces engagements sont déterminées en tenant compte des garanties admises ainsi que des agios et intérêts réservés.

Il est à noter que compte tenu des difficultés de réalisation des anciennes garanties et des procédures appliquées lors des adjudications, une décote de 40% sur la valeur des garanties réelles a été opérée et ce, pour les dossiers de crédit dont l'ancienneté de transfert à contentieux est supérieure à un an et inférieure à quatre ans. Pour les dossiers de crédit dont l'ancienneté de transfert à contentieux est supérieure à quatre ans, la décote a été fixée à 100%.

La constitution des provisions sur les créances classées s'effectue selon les taux suivants :

Classes	Taux de la provision
0 & 1	0
2	20%
3	50%
4	100%

Les provisions requises sur les engagements ordinaires inférieurs à 50 mDT sont estimées selon une méthode d'extrapolation en fonction du taux de provisionnement des engagements supérieurs à 50 mDT.

$$P2 = E2 \times (P1/E1)$$

P1 = Provisions sur engagements supérieurs à 50 mDT

E1 = Engagements supérieurs à 50 mDT

P2 = Provisions sur engagements inférieurs à 50 mDT

E2 = Engagements inférieurs à 50 mDT (hors crédits aux particuliers)

Pour les crédits aux particuliers inférieurs à 50 mDT, les provisions couvrent la totalité des impayés (Les impayés relatifs aux crédits standing ne sont pas provisionnés).

Quant aux provisions requises sur les créances contentieuses inférieures à 50 mDT, elles sont déterminées en appliquant à l'en-cours net des créances (après déduction des engagements sur fonds budgétaires, de ceux garantis par le FNG et le FNE ainsi que des agios et intérêts réservés) des taux de provisionnement variant entre 30% et 100% en fonction de l'antériorité du transfert de ces créances à contentieux :

Années de transfert à contentieux	Taux de couverture par les provisions
Supérieure à quatre ans	100 %
Supérieure à un an et inférieure ou égale à quatre ans	40 %
Inférieure ou égale à un an	30 %

b) Mesures conjoncturelles pour 2011:

i) Provisions collectives :

En application de la circulaire aux banques n°2012-02 du 11 janvier 2012, la BNA a constitué en 2011 et pour la première fois, des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe 1) au sens de l'article 8 de la circulaire BCT n°91-24 du 17 décembre 1991. Pour la détermination de ces provisions, la BNA a retenu la méthode préconisée par la note aux établissements de crédit n°2012-08 du 2 mars 2012, qui prévoit les étapes suivantes :

1. Le regroupement des engagements 0 et 1 en groupes homogènes par secteur d'activité et l'élimination des engagements présentant un profil de risque spécifique qui pourrait biaiser les calculs ;
2. Le calcul d'un taux de migration moyen pour chaque groupe qui correspond au risque additionnel du groupe considéré de l'année N rapporté aux engagements 0 et 1 du même groupe de l'année N-1 ;
3. La détermination d'un facteur scalaire par groupe traduisant l'aggravation des risques en 2011. Ce facteur scalaire ne peut être inférieur à 1 ;
4. La détermination d'un taux de provisionnement moyen sur le risque additionnel par groupe et l'application de ce taux à l'encours des engagements 0 et 1 du groupe considéré.

Les provisions collectives à constituer résultent alors de la multiplication des engagements de la classe 0 et ceux de la classe 1 du groupe en question, par ces trois paramètres ainsi estimés (taux de migration moyen du groupe, facteur scalaire du groupe et taux minimum de provision spécifique au groupe).

L'application de ces règles a donné lieu à un montant de provision collective de 32.736 mDT.

ii) Réserve des intérêts :

Les produits, agios débiteurs et intérêts impayés sur les rééchelonnements octroyés dans le cadre de la circulaire BCT n°2011-04 du 12 avril 2011 ont été réservés à concurrence de 4.235 mDT.

iii) Classification des engagements :

En application des dispositions de la circulaire BCT n°2011-04 du 12 avril 2011, les rééchelonnements réalisés par la banque conformément à ladite circulaire n'ont pas donné lieu ni à la classification de l'entreprise concernée en classe 2, 3 ou 4 au sens de la circulaire BCT n°91-24 du 17 décembre 1991 ni à la révision de la classification attribuée à l'entreprise au 31 décembre 2010.

3.1.4. Comptabilisation des revenus afférents aux créances sur la clientèle

Les intérêts, les produits assimilés et les commissions encaissés ainsi que les produits courus et non échus, dont l'encaissement est raisonnablement assuré, sont pris en compte dans le résultat.

Lorsque leur encaissement n'est pas raisonnablement assuré, les intérêts et les agios sont comptabilisés en « Intérêts et agios réservés » et présentés en soustraction du poste « Créances sur la clientèle ». Ils seront constatés en produits lors de leur encaissement effectif et pris en compte dans le résultat de l'exercice de leur encaissement.

Il est à noter que les impayés en intérêts relatifs aux engagements des relations non classées sont constatés en produit.

3.2. Comptabilisation du portefeuille-titres et des revenus y afférents

Le portefeuille-titres détenu par la Banque est classé en deux catégories : le portefeuille-titres commercial et le portefeuille-titres d'investissement.

3.2.1. Portefeuille-titres commercial et revenus y afférents

Ce portefeuille comprend les titres acquis avec l'intention de les céder à court terme. Il est composé des titres de transaction et des titres de placement.

Les titres de placement sont évalués à la fin de l'exercice à leur valeur boursière ; les moins-values latentes font l'objet de provisions. Les bons du Trésor sont évalués à leur coût amorti.

Les revenus afférents aux titres à revenu fixe sont pris en compte dans le résultat au fur et à mesure qu'ils sont courus.

3.2.2. Portefeuille-titres d'investissement et revenus y afférents

Le portefeuille-titres d'investissement comprend les titres acquis avec l'intention de les conserver jusqu'à l'échéance, ainsi que ceux dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la Banque. Sont classés sous cette rubrique :

- Les titres de participation, les parts dans les entreprises associées et les parts dans les entreprises liées ;
- Les titres à revenu fixe acquis par la Banque avec l'intention de les détenir jusqu'à leur échéance ;
- Les dettes des entreprises publiques prises en charge par l'Etat Tunisien ;
- Les montants placés en fonds gérés chez les SICAR ;
- Les montants placés en fonds commun de placement.

Les souscriptions non libérées sont enregistrées en « Engagements hors bilan » pour leur valeur d'émission.

Les titres sont comptabilisés au prix d'acquisition, tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil relatifs à l'acquisition. L'entrée et la cession des titres sont constatées à la date du transfert de leur propriété, soit la date d'enregistrement de la transaction à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Les dividendes encaissés, les plus-values de cession réalisées, les revenus sur fonds gérés et les revenus des emprunts obligataires sont présentés dans le poste « Revenus du portefeuille d'investissement » au niveau de l'état de résultat. Les dividendes non encore encaissés, mais ayant fait l'objet d'une décision de distribution, ainsi que les produits des placements obligataires courus sont également constatés dans le poste « Revenus du portefeuille d'investissement ».

Le portefeuille-titres d'investissement fait l'objet d'une évaluation à la date de clôture en comparant la valeur d'usage des titres à leur valeur comptable. Les provisions correspondantes sont réajustées en conséquence.

La valeur d'usage des titres est déterminée en se référant à :

- La valeur boursière pour les titres cotés ;
- La valeur mathématique calculée à partir des derniers états financiers disponibles pour les titres non cotés.

Les fonds gérés par les SICAR sont constitués des participations effectuées dans le cadre des conventions de rétrocession. Ces titres sont évalués, à la date de clôture, par référence à la valeur mathématique de la participation dans les fonds propres de l'entité émettrice et compte tenu de la couverture des risques par la SOTUGAR ou le FNG.

3.3. Comptabilisation des dépôts de la clientèle et des charges y afférentes

Les dépôts et avoirs de la clientèle se composent des :

- Dépôts à vue et comptes d'épargne dont les charges d'intérêt sont calculées et constatées trimestriellement ;
- Placements à terme de la clientèle, qu'ils soient post-comptés ou précomptés, dont les intérêts sont constatés en charges au fur et à mesure qu'ils sont courus.

3.4. Comptabilisation des emprunts extérieurs et des charges y afférentes

Les lignes de crédits extérieures sont constatées initialement en hors bilan lors de la signature des conventions, puis elles sont comptabilisées au passif, après leur conversion en appliquant le cours de change en vigueur à la date du déblocage, au fur et à mesure des appels de fonds.

À la fin de chaque période comptable, les en-cours des ressources extérieures sont actualisés par application du cours de change en vigueur à la date de clôture.

Les intérêts sur les emprunts extérieurs sont constatés en charges de l'exercice au fur et à mesure qu'ils sont courus. Les pertes de change sur ces emprunts sont couvertes par un contrat d'assurance conclu avec la compagnie TUNIS RE.

3.5. Rachats d'actions propres

Conformément aux dispositions de la Norme Comptable Tunisienne NC 02, relative aux capitaux propres :

- Les actions propres rachetées sont présentées, au bilan, en soustraction des capitaux propres ;
- Les plus ou moins-values réalisées sur les actions propres rachetées sont comptabilisées directement en capitaux propres ;
- Les dividendes perçus sur les actions propres rachetées sont portés au compte « Résultats reportés ».

3.6. Provisions pour indemnités de départ à la retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi :

Conformément à la convention collective nationale du personnel des banques et des établissements financiers, chaque employé percevra à l'occasion de son départ à la retraite une indemnité égale à six mensualités, calculée sur la base du salaire du dernier mois travaillé, toutes indemnités servies mensuellement comprises. En outre, le personnel retraité demeure affilié à un contrat d'assurance sociale, financée par les cotisations de la Banque et du personnel et couvrant les risques suivants : maladies, longue maladie, maternité, invalidité et décès. La part de la Banque dans les charges découlant de ce contrat d'assurance sociale est de 80%.

En application des principes comptables généralement admis en Tunisie, le coût des avantages postérieurs à l'emploi (indemnité de départ à la retraite et assurance sociale) doit être comptabilisé en charges durant la période d'activité du salarié et non pas au moment où celui-ci bénéficie effectivement des prestations.

La Banque comptabilise une provision pour avantages du personnel afin de faire face aux engagements correspondant à la valeur actuelle des droits acquis par les salariés relatifs aux indemnités conventionnelles auxquelles ils seront en mesure de prétendre lors de leur départ à la retraite.

Cette provision résulte d'un calcul effectué selon la méthode rétrospective des unités de crédit projetées (prévue par la norme comptable internationale IAS 19, *Avantages du personnel*, n'ayant pas d'équivalente en Tunisie) qui prend en considération notamment le risque de mortalité, l'évolution prévisionnelle des salaires, la rotation des effectifs et un taux d'actualisation financière.

Un complément de provision est également comptabilisé pour couvrir les engagements de la Banque envers le personnel retraité en matière d'assurance sociale, en utilisant la même méthode comptable et en se basant sur des estimations fiables des espérances de vie des bénéficiaires et des charges annuelles découlant du contrat d'assurance sociale.

3.7. Reclassements et retraitements au niveau de certains postes des états financiers

Afin d'améliorer la présentation de la situation financière de la Banque et des résultats de ses opérations conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, certains changements de méthodes de présentation ont été opérés pour tenir compte des reclassements suivants :

(en mDT)

Libellé du compte	Ancien poste	Nouveau poste	Solde au 31/12/2010
Provisions sur écarts et suspens des comptes en devises	PA5A	AC1	2 007
Provision sur compte d'attente agricole	AC7A	AC7B	61
Provision sur écart créances agricoles prises en charge par l'Etat	AC7A	AC3D	464
Provision sur ristournes dues à la variation du TMM	AC7A	PA5A	884
Provisions sur comptes d'ordre des intérêts à courir	AC7A	PA5B	393
Provision sur comptes devises reçues en instance d'affectation	AC7A	PA5B	52
Provision sur écart de réévaluation des comptes en devises	AC7A	PA5B	34

4. NOTES RELATIVES AUX POSTES DU BILAN

4.1. Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Les avoirs en caisse et auprès de la BCT, CCP et TGT ont totalisé 237.490 mDT au 31/12/2011 contre 190.017 mDT au 31/12/2010, soit une augmentation de 47.473 mDT due essentiellement à l'augmentation des prêts sur le marché monétaire en devises à la BCT.

Les différentes rubriques composant ce poste se présentent comme suit :

	Solde au 31 décembre 2011	Solde au 31 décembre 2010
Avoirs en caisse en dinars	31 062	28 901
Avoirs en caisse en devises	11 220	8 241
Avoirs auprès de la BCT en dinars	415	16 003
Avoirs auprès de la BCT en devises	7 184	18 773
Provisions pour risques divers (Avoirs auprès de la BCT en devises)	-2 005	-2 007
Prêts sur le marché monétaire dinars BCT	-	-
Prêts sur le marché monétaire devises BCT	185 558	114 796
Intérêts à percevoir	112	112
Mouvements IBS	3 615	4 703
Avoirs auprès du CCP	329	398
Chèques TGT		97
TOTAL	237 490	190 017

Ratio de liquidité :

En application de l'article 13 de la circulaire BCT n°91-24 du 17 décembre 1991, les banques doivent respecter en permanence un ratio de liquidité qui ne peut être inférieur à 100 %, calculé par le rapport entre l'actif réalisable et le passif exigible. La BNA affiche un ratio de liquidité de 83,63% au 31 décembre 2011 et seulement de 66,71% en juin 2012.

Mois	Décembre 2011	Mars 2012	Juin 2012
Ratio de Liquidité	83,63 %	72,85 %	66,71 %

4.2. Créances sur les établissements bancaires et financiers

Les créances sur les établissements bancaires et financiers sont passées de 50.542 mDT au 31/12/2010 à 121.167 mDT au 31/12/2011, soit une augmentation de 70.625 mDT.

Les différentes rubriques composant ce poste ainsi que leurs soldes se détaillent comme suit :

	Solde au 31 décembre 2011	Solde au 31 décembre 2010
a - Créances sur les établissements bancaires	108 674	46 937
Comptes courants et autres créances	5 849	5 406
Prêts sur le marché monétaire en dinars	87 501	41 167
Prêts sur le marché monétaire en devises	14 701	-
Intérêts à percevoir	623	364
b - Créances sur les établissements financiers	12 493	3 605
Comptes courants	2 946	3 581
Prêts à MLT	9 500	-
Intérêts à percevoir	47	24
TOTAL	121 167	50 542

4.3. Créances sur la clientèle

Les créances nettes sur la clientèle se sont établies au 31/12/2011 à 5.916.989 mDT contre 5.226.124 mDT au 31/12/2010, enregistrant ainsi une augmentation de 690.865 mDT, soit un taux d'accroissement de 13,2 %. La structure de ces créances, selon leur nature, se présente comme suit :

	En-cours brut en principal	Intérêts impayés et créances rattachées	Produits constatés d'avance	Provisions	Intérêts et agios réservés	En-cours net
Engagements agricoles :	668 297	341 201	-1 297		-331 312	676 889
- Comptes débiteurs	21 989					21 989
- Autres concours à la clientèle	392 026	77 515	-1 297		-69 502	398 742
- Crédits sur ressources spéciales	254 282	263 686			-261 810	256 158
Engagements commerciaux et industriels :	5 720 778	108 190	-9 349		-127 422	5 692 197
- Comptes débiteurs	732 836	19 680			-42 487	710 029
- Autres concours à la clientèle	4 837 842	73 488	-9 349		-70 930	4 831 051
- Crédits sur ressources spéciales	150 100	15 022			-14 005	151 117
Comptes courants associés	541					541
Créances agricoles prises en charge par l'Etat	25 040			-464		24 576
Provisions sur créances (sur base individuelle)				-444 479		-444 479
Provisions collectives sur créances non classées				-32 736		-32 736
TOTAL AU 31/12/2011	6 414 656	449 391	-10 646	-477 215	-458 734	5 916 988
TOTAL AU 31/12/2010	5 646 107	396 250	-15 133	-398 475	-402 625	5 226 124

Les dotations brutes aux provisions sur les créances constituées au titre de l'année 2011 se sont élevées à 80.571 mDT, contre 115.444 mDT au cours de l'année 2010, soit une baisse de 34.873 mDT.

4.3.1. Adéquation des provisions collectives (ou sur base portefeuille)

En application des dispositions de la circulaire BCT n°2012-2 du 11 janvier 2012, la BNA a constitué, pour la première fois et par prélèvement sur le résultat de 2011, des provisions à caractère général dites «provisions collectives» pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1) au sens de l'article 8 de la circulaire n°91-24. Pour l'estimation des provisions collectives, la BNA a utilisé la méthodologie préconisée par la note aux établissements de crédit n°2012-8 du 2 mars 2012 relative à l'évaluation des engagements dans le cadre des mesures conjoncturelles de soutien aux entreprises économiques.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2011, le montant de la dotation aux provisions collectives comptabilisée par la BNA s'élève à 32.736 mDT et s'analyse comme suit :

(en mDT)

Catégorie	Engagement net 2011	Taux de migration TMgi	Facteur scalaire FSgi	Risque additionnel prévu	Taux de provisionnement	Provision collective 2011
Agriculture	298.400	4,1%	2,0	23.823	10,0%	2.382
Industrie	1.724.305	1,8%	1,4	44.029	43,3%	19.066
Bâtiments et travaux publics BTP	201.933	1,8%	1,4	5.006	25,0%	1.249
Tourisme	199.675	2,5%	4,1	20.882	9,0%	1.871
Promotion immobilière	449.193	3,1%	1,0	13.764	13,0%	1.792
Commerce	1.515.682	1,1%	1,0	16.163	25,5%	4.129
Autres services	848.171	0,7%	1,5	8.963	25,1%	2.248
Total Classes 0 & 1	5.237.359			132.631		32.736

Les données de l'exercice 2010 n'ont pas été retraitées pour les besoins de la comparabilité étant donné qu'il a été jugé impraticable de déterminer, de manière fiable, l'impact sur les capitaux propres d'ouverture des nouvelles méthodes comptables ci-dessus décrites.

4.3.2. Autres mesures conjoncturelles pour 2011:

a) Rééchelonnements des engagements et impact sur la classification:

En application des dispositions de la circulaire BCT n°2011-04 du 12 avril 2011, les rééchelonnements réalisés par la BNA conformément à ladite circulaire n'ont pas donné lieu ni à la classification de l'entreprise concernée en classe 2, 3 ou 4 au sens de la circulaire BCT n°91-24 du 17 décembre 1991, ni à la révision de la classification attribuée à l'entreprise au 31 décembre 2010.

b) Réserve des intérêts :

Les produits, agios débiteurs et intérêts impayés sur les rééchelonnements octroyés dans le cadre de la circulaire BCT n°2011-04 du 12 avril 2011, et relatifs aux engagements de la classe 0 et 1 ont été réservés à concurrence de 4.235 mDT. Par ailleurs, les mesures de rééchelonnement ont aussi couvert 8 relations dont les engagements sont déjà classés en 2010.

Ces mesures ont concerné 104 relations réparties par classe comme suit :

Classes	Nombre de relations	Engagements 2011 (en mDT)	intérêts et agios réservés (en mDT)
0	30	50.709	667
1	66	166.662	3.568
2-3-4	08	15.011	727
TOTAUX	104	232.382	4.962

4.3.3. Engagements des membres de la famille du Président de la République Tunisienne déchu et de leurs alliés et des sociétés dans lesquelles ils sont associés :

Les engagements des membres de la famille du Président de la République Tunisienne déchu et de leurs alliés (gendres...) ainsi que des sociétés qu'ils contrôlent ou dans lesquelles ils sont associés (95 relations) totalisent 315.645 mDT au 31 décembre 2011, contre 337.740 mDT au 31 décembre 2010. Les provisions constituées au titre de ces engagements totalisent, au 31 décembre 2011, un montant de 28.501 mDT, soit une enveloppe supplémentaire nette de 871 mDT constituée au cours de l'exercice 2011.

La situation de ces engagements au 31 décembre 2011 se résume comme suit :

	Nombre de relations	Engagements par décaissement	Engagements par signature	Engagements au 31/12/2011	Garanties admises	Provisions constituées
Personnes physiques	21	9 325		9 325	3 636	5 237
Personnes morales	74	206 689	99 632	306 321	35 843	23 264
TOTAL	95	216 013	99 632	315 645	39 479	28 501

4.3.4. Créances consolidées et créances prises en charge par l'Etat sans intérêts

En application de l'article 24 de la loi n°98-111 du 28 décembre 1998, portant loi de finances pour l'année 1999, la BNA a procédé à la consolidation sur 25 ans, sans intérêts et avec la garantie de l'Etat, des créances impayées et des créances non encore échues au 31 décembre 1997 en principal, à la charge des établissements et des entreprises publics et des coopératives centrales de services agricoles. Ces créances ont été arrêtées à un montant de 57 266 808 DT.

D'autre part, et en application de l'article 25 de la même loi, l'Etat a pris en charge les créances de certaines entreprises publiques et à participations publiques directes et indirectes et des coopératives agricoles visées au tableau « G » annexé à ladite loi, qui sont en cours de liquidation ou à liquider ou à privatiser ultérieurement, arrêtées au 31 décembre 1997, et ce sur 25 ans et sans intérêts. Ces créances totalisent un montant de 272 324 529 DT à la date de leur prise en charge par l'Etat.

Par ailleurs, et dans le cadre de l'application de la loi n°99-65 du 15 juillet 1999 (article 3), il a été décidé d'abandonner les montants dus en principal et intérêts au titre des crédits agricoles arrêtés au 31/12/1998 ayant enregistré des impayés et dont le montant en principal n'excède pas 2 000 DT par agriculteur à la date de leur obtention. Les créances en principal sur fonds propres et assimilés abandonnées par la Banque sont prises en charge par l'Etat et remboursées, par ce dernier, sur 20 ans et sans intérêts à partir de l'an 2000. Ces créances totalisent un montant de 24 050 853 DT à la date de leur prise en charge par l'Etat.

Selon le § AG 64 de la norme comptable internationale IAS 39, *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation*, la juste valeur d'un prêt ou d'une créance à long terme qui ne porte pas intérêt peut être estimée comme la valeur actuelle de l'ensemble des entrées de trésorerie futures, actualisées au taux d'intérêt prévalant sur le marché pour un instrument similaire ... ayant une notation similaire. Tout montant supplémentaire prêté constitue une charge ou une réduction du résultat, à moins qu'il ne remplisse les conditions de comptabilisation comme un autre type d'actif.

Il s'en suit que la juste valeur desdites créances à long terme ne portant pas intérêt, prises en charge par l'Etat, est nettement inférieure à leur valeur comptable et que la BNA les maintient au bilan pour leur valeur nominale sans la constatation d'aucune charge.

Le tableau suivant récapitule les créances à long terme ne portant pas intérêt, prises en charge par l'Etat, ainsi que les écarts entre leurs valeurs comptables (ou nominales) et leurs justes valeurs déterminées en appliquant un taux d'intérêt de 7% :

Cadre légal	Créances prises en charge par l'Etat (1)	Créances actualisées à la date de leur prise en charge au taux de 7% (2)	Ecart (1)-(2)	En-cours au 31/12/2011 (3)	En-cours au 31/12/2011 actualisé au taux de 7% (4)	Ecart (3)-(4)
Article 24 de la loi n°98-111 du 28/12/1998	57 266 808	26 694 540	30 572 267	30 086 934	19 390 901	10 696 033
Article 25 de la loi n° 98-111 du 28/12/1998	272 324 529	126 942 262	145 382 267	141 604 560	91 039 732	50 564 828
Article 3 de la loi n°99-65 du 15/07/1999	24 050 853	12 739 754	11 311 099	10 084 021	7 180 741	2 903 280
Total en DT	353 642 189	166 376 556	187 265 633	181 775 515	117 611 374	64 164 141

4.3.5. Engagements des entreprises publiques :

Certaines entreprises publiques (dont particulièrement : l'Office des Terres Domaniales - OTD, l'Office National de l'Huile - ONH, l'Office des Céréales et EL FOULEDH), connaissant des difficultés financières durables et présentant des engagements relativement importants, ne sont pas classées par la BNA.

Les engagements de l'Office des Céréales ont dépassé, au 31 décembre 2011, la limite de 25% des Fonds Propres Nets de la Banque prévue par l'article 2 de la circulaire BCT n°91-24 du 17 décembre 1991.

Le tableau suivant récapitule les engagements de ces relations au 31 décembre 2011 et montre leur évolution postérieurement à cette date (montants exprimés en mDT) :

(en mDT)

RELATION	Office des Céréales	ONH	EL FOULADH	OTD	STIR
Engagements BNA au 31/12/2011	381 709	112 034	74 970	37 574	134 370
% Fonds Propres Nets BNA	60,00%	17,61%	11,79%	5,91%	21,12%
Engagements auprès du secteur au 31/12/2011	669 120	221 520	266 953	46 461	639 952
Valeur des garanties réelles constituées par la BNA	-	26 466	8 410	-	-

Il est à noter que la STIR dispose d'un dépôt affecté de 100.000 mDT au 31/12/2011 et que l'Etat a donné, en 2012, une garantie de 35.000 mDT en faveur de l'OTD.

4.4. Portefeuille-titres commercial

L'en-cours total du portefeuille-titres commercial de la Banque s'est élevé à 392.456 mDT au 31/12/2011 contre 297.516 mDT au 31/12/2010, soit une augmentation de 94.940 mDT due essentiellement à l'accroissement des bons du Trésor détenus par la Banque qui sont passés de 301.668 mDT au 31/12/2010 à 390.939 mDT au 31/12/2011.

Le portefeuille-titres commercial détenu par la BNA se détaille comme suit :

(en mDT)

	Solde au 31 décembre 2011	Solde au 31 décembre 2010
Titres à revenu variable :	45	52
- Titres cotés	58	58
- Provisions sur titres	-13	-6
Titres à revenu fixe :	392 411	297 464
- Bons du Trésor	390 939	301 668
- Créances et dettes rattachées	1 472	-4 204
TOTAL	392 456	297 516

4.5. Portefeuille titres d'investissement

Les titres d'investissement de la Banque ont totalisé 369.346 mDT au 31/12/2011 contre 343.145 mDT au 31/12/2010.

Les mouvements par catégorie de titres classés dans ce poste ainsi que les provisions correspondantes se présentent comme suit :

	Titres de participation	Autres titres d'investissement	Fonds gérés	Dettes des Entreprises Publiques	Participations avec engagement de rétrocession	Agios réservés / portage	Total au 31/12/2011
Valeur brute au 31 décembre 2011 :	112 588	64 861	77 271	141 872	900	-75	397 417
- Valeur au 1 ^{er} janvier	112 534	43 969	63 242	152 970	1 700	-141	374 274
- Acquisitions/Souscriptions	54	23 000	16 500				39 554
- Cessions					-800		-800
- Récupération souscription							
- Remboursements		-2 108	-2 471	-11 098		66	-15 611
Créances rattachées	49	1 505	5 868	3			7 425
Provisions au 31 décembre 2011 :	-19 743		-15 464		-289		-35 496
- Provisions au 1 ^{er} janvier	-20 395		-14 457		-546		-35 398
- Dotations de l'exercice	-888		-2 443				-3 331
- Reprises de provisions	1 540		1 436		257		3 233
Valeur nette au 31 décembre 2011	92 894	66 366	67 675	141 875	611	-75	369 346
Valeur nette au 31 décembre 2010	92 191	44 685	52 275	152 981	1 154	-141	343 145

Les autres titres d'investissement détenus par la Banque sont composés des souscriptions en emprunts obligataires (45.561 mDT) et fonds communs de placement (19.300 mDT).

La répartition des titres de participation de la Banque en titres cotés, titres non cotés et participations dans les OPCVM se présente comme suit :

(en mDT)

Libellé	Solde au 31 décembre 2011	Solde au 31 décembre 2010
Titres cotés	45 069	45 066
Titres non cotés	66 920	66 869
Titres OPCVM	599	599
TOTAL	112 588	112 534

Les provisions sur les titres de participation sont passées de 20.395 mDT au 31/12/2010 à 19.743 mDT au 31/12/2011 suite à la constatation, au cours de l'année 2011, de dotations supplémentaires pour un montant de 888 mDT et de diverses reprises pour un montant de 1.540 mDT.

Les titres de participation se détaillent au 31/12/2011 comme suit : (voir tableau ci-joint)

TITRES	% de participation	31 décembre 2011			31 décembre 2010		
		Valeur Brute	Provisions	Valeur Nette	Valeur Brute	Provisions	Valeur Nette
SICAF PARTICIPATIONS	100,0%	500	0	500	500	0	500
SODASS	100,0%	560	44	516	560	44	515
BNA CAPITAUX	99,0%	4 950	0	4 950	4 950	0	4 950
SOFINREC	96,3%	7 700	0	7 700	7 700	0	7 700
SODAL	69,0%	1 447	1 254	193	1 447	906	541
SOIVM.SICAF	62,9%	2 461	0	2 461	2 461	0	2 461
LA GENERALE DE VENTE	50,0%	2 000	884	1 116	2 000	1 358	642
STIA	50,0%	5 005	5 005	0	5 005	5 005	0
MATEUR JALTA	44,0%	560	560	0	560	560	0
SMVDA AZIZIA	33,3%	1 075	1 075	0	1 075	1 075	0
SICAR-INVEST	32,3%	2 580	0	2 580	2 580	0	2 580
SIMPAR	30,3%	1 530	0	1 530	1 530	0	1 530
T.I.S	30,0%	75	0	75	75	0	75
AGROSERVICES	29,9%	60	0	60	60	0	60
IMMOB. DES OEILLETES	29,4%	265	0	265	265	0	265
SODINO	27,8%	9 418	86	9 332	9 418	0	9 418
SICAV BNA	24,1%	509	0	509	509	0	509
SOGEST	20,0%	4	0	4	4	0	4
LIAL DU CENTRE	20,0%	15	15	0	15	15	0
SIDCO	19,0%	3 055	115	2 940	3 055	0	3 055
MAISON DU BANQUIER	18,2%	1 542	776	766	1 542	818	724
SODEK	17,6%	549	0	549	549	0	549
INTER BANK-SERVICES	16,9%	726	0	726	726	0	726
STR	16,2%	8 106	0	8 106	8 106	0	8 106
STBG	15,8%	473	0	473	473	0	473
Pôle de Compétitivité de Bizerte	15,0%	1 500	79	1 421	1 500	61	1 439
SPEI	14,8%	15	15	0	15	15	0
SFBT	14,0%	14 518	0	14 518	14 518	0	14 518
SODIS SICAR	12,8%	3 185	0	3 185	3 185	0	3 185
UNIFACTOR	12,5%	1 875	48	1 827	1 875	288	1 587
SIBTEL	12,4%	491	0	491	491	0	491
BAT	11,1%	500	106	394	500	106	394
TAPARURA	11,1%	250	0	250	250	0	250
AIR LIQUIDE TUNISIE	11,1%	10 656	0	10 656	10 656	0	10 656
S.T.I TANIT	10,9%	6 704	3 122	3 582	6 704	3 569	3 136
MONETIQUE TUNISIE	10,4%	280	0	280	280	0	280
A.T.LEASE	10,0%	2 000	0	2 000	2 000	0	2 000
HAMMAMET SUD	10,0%	100	100	0	100	100	0
Pôle de Compétitivité de Monastir	10,0%	1 500	183	1 317	1 500	97	1 403
T.D.A	10,0%	400	400	0	400	400	0
SOTUGAR	8,3%	250	0	250	250	0	250
TUNISIE LAIT	7,7%	7 560	3 978	3 582	7 560	3 782	3 778
SODICAB	7,7%	300	82	218	300	67	233
IMPRIMERIES REUNIES	6,6%	60	60	0	60	60	0
ENTREPOTS FRIGORIFIQUES DU SAHEL	6,6%	58	0	58	58	0	58
SEM	6,3%	25	0	25	25	0	25
EVOLUTION ECONOMIQUE	5,2%	37	37	0	37	37	0
TUNISIE TRADENET	5,0%	100	0	100	100	0	100
TUNIS CENTER	5,0%	500	0	500	500	0	500
Autres Participations		4 562	1 720	2 842	4 508	2 032	2 475
TOTAL		112 588	19 743	92 845	112 534	20 395	92 140

Les fonds gérés confiés par la Banque aux SICARs se détaillent au 31/12/2011 comme suit :

	Année d'affectation	Montant initial	Remboursements	Moins values / cession actions propres	Solde au 31/12/2011
Fonds géré SICAR INVEST 1	1997	4 500	-2 306	-281	1 913
Fonds géré SICAR INVEST 2	1997	2 057	-874	-239	944
Fonds géré SICAR INVEST 3	1998	5 550	-3 839	-1 170	541
Fonds géré SICAR INVEST 4	1999	7 350	-2 674		4 676
Fonds géré SICAR INVEST 5	2000	7 000	-3 506	-12	3 482
Fonds géré SICAR INVEST 6	2001	7 000	-2 374	-70	4 556
Fonds géré SICAR INVEST 7	2002	5 000	-261	-156	4 583
Fonds géré SICAR INVEST 8	2003	3 500	-1 376	-30	2 094
Fonds géré SICAR INVEST 9	2005	1 500	-387	-31	1 082
Fonds géré SICAR INVEST 10	2006	5 000			5 000
Fonds géré SICAR INVEST 11	2007	2 500			2 500
Fonds géré SICAR INVEST 12	2008	8 500			8 500
Fonds géré SICAR INVEST 13	2009	20 000			20 000
Fonds géré SICAR INVEST 14	2010	15 000			15 000
Fonds géré SIP SICAR	2010	1 500			1 500
Fonds DEV IRADA Jendouba	2010	450			450
Fonds DEV IRADA El Kef	2010	450			450
TOTAL		96 857	-17 597	-1 989	77 271

L'en-cours des provisions sur les fonds gérés s'est élevé au 31/12/2011 à 15.464 mDT, soit une enveloppe supplémentaire nette de 1.007 mDT par rapport au 31/12/2010 suite à la constatation, au cours de l'année 2011, de dotations complémentaires pour un montant de 2.443 mDT et de reprises pour un montant de 1.436 mDT.

4.6. Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées sont évaluées initialement à leur coût y compris les frais directement engagés pour leur acquisition et les taxes non récupérables par la Banque.

Ces immobilisations sont amorties selon les modes et taux suivants :

Nature des immobilisations	Mode d'amortissement	Taux d'amortissement
Logiciels informatiques	Linéaire	33%
Matériel informatique	Linéaire	15%
Immeubles d'exploitation	Linéaire	2%
Frais d'agencement	Linéaire	10%
Mobilier de bureaux	Linéaire	10%
Matériel roulant	Linéaire	20%
Coffres forts	Linéaire	3%

Les taux d'amortissement des immobilisations corporelles n'ont pas été révisés suite à la publication du décret n°2008-492 du 25 février 2008, fixant les taux maximum des amortissements linéaires et la durée minimale des amortissement des actifs exploités dans le cadre des contrats de leasing et la valeur des actifs immobilisés pouvant faire l'objet d'un amortissement intégral au titre de l'année de leur utilisation, portant application de l'article 41 de la loi n°2007-70 du 27 décembre 2007 relative à la loi de finances pour l'année 2008.

La valeur nette globale des immobilisations corporelles et incorporelles, au 31/12/2011, s'établit comme suit :

(en mDT)

	31/12/2010	Acquisitions / dotations	Cessions / reprises	Affectation interne	31/12/2011
Immobilisations incorporelles	7 767	3 918		-29	11 656
- Logiciels	7 767	3 918		-29	11 656
Amortissements	-5 580	-1 703			-7 283
- Logiciels	-5 580	-1 703			-7 283
Total net (1)	2 187	2 215		-29	4 373
Immobilisations corporelles	123 352	7 052	-6 328	-2 597	121 479
- Terrains	3 212		-568		2 644
- Constructions	48 352	15	-34	926	49 259
- Agencements, ménagements et installations	23 936	998	-838	-77	24 019
- Matériel de transport	1 980	1	-335		1 646
- Mobiliers et matériels de bureaux - MMB	37 025	1 521	-2 551	6	36 001
- Immobilisations en cours	1 217	2 239		-1 070	2 386
- MMB en stock	152	1 896	-2	-1 846	200
- Avances sur achat de MMB	631	344		-534	441
- Dépenses nouvelles agences	0	2		-2	0
- Immobilisations en dation	6 847	36	-2 000		4 883
Amortissements	-67 996	-4 524	3 241		-69 279
- Constructions	-19 973	-1 190	33		-21 130
- Agencements, ménagements et installations	-19 315	-861	731		-19 445
- Matériel de transport	-908	-282	335		-855
- Mobiliers et matériels de bureaux	-27 800	-2 191	2 142		-27 849
Dépréciations	-2 462	0	2 000		-462
- Immobilisations en dation	-2 462		2 000		-462
Total net (2)	52 894	2 528	-1 087	-2 597	51 738
Total général (1) + (2)	55 081	4 743	-1 087	-2 626	56 111

Le détail des immobilisations en dation se présente comme suit au 31/12/2011 :

(en mDT)

Compte	Relation	Description	Valeur d'entrée	Juste valeur	Plus ou moins-value	Provision
1106084096	Groupe KHEMAISSA	Terrain Mateur	1 063	1 150	87	-
		Unité de confection de Ksar Said	125	-	-125	125
SOUS-TOTAL			1 188	1 150	-38	125
1106084100	Tunisie Lait	Terrain Fadhline	2 110	1 737	-373	337
1106084102	Société d'Etudes et d'Aménagement Marina Hammamet Sud	Appartements	1 586	1 665	79	-
TOTAL			4 884	4 552	-332	462

Il est à noter qu'un jugement rendu par la cour de cassation en date du 11/11/2010 a prononcé l'annulation de la convention de dation relative à une propriété sise à la zone industrielle de Ksar Said et appartenant au Groupe KHEMAISSA. Suite à ce jugement, le montant de l'engagement relatif à cette dation, soit 2 mDT, a été reclassé parmi les créances sur la clientèle.

4.6.1. Inventaire physique des immobilisations

Le BNA a procédé à une prise d'inventaire physique de ses immobilisations corporelles. Mais cette opération n'a pas été couronnée par un rapprochement exhaustif entre les résultats des recensements effectués et les tableaux d'amortissements des immobilisations. La valeur probante de la comptabilité résulte notamment de la concordance (en quantité et en valeur) entre les immobilisations figurant au bilan et les existants réels.

Les immobilisations totalisent, au 31/12/2011, une valeur brute de 133.135 mDT, des amortissements et des provisions de 77.024 mDT et une valeur nette de 56.111 mDT, ce qui représente environ 0,78% du total des actifs de la Banque.

4.6.2. Situation foncière du patrimoine immobilier

La BNA a entamé, depuis plusieurs exercices, une action visant l'immatriculation de son patrimoine immobilier. Ce processus a permis d'assainir la situation de plusieurs actifs fonciers. Toutefois, plusieurs terrains et constructions pour lesquels la Banque dispose de contrats d'acquisition ne sont pas encore immatriculés en son nom (action en cours). Leur valeur comptable nette s'élève à 12.565 mDT au 31 décembre 2011.

4.6.3. Agences sinistrées en 2011

Au cours de l'exercice 2011, la Banque a constaté en pertes un montant net de 395 mDT relatif aux dégâts constatés au niveau des agences sinistrées lors des événements survenus durant les premiers mois de l'année 2011. Cette perte se ventile par agence comme suit :

(en mDT)

Agence	Valeur d'acquisition	Amortissements pratiqués	Valeur comptable nette	Perte constatée
BOUARADA	115	90	26	26
GROMBALIA	132	94	38	38
TOZEUR	322	280	42	42
TESTOUR	154	117	37	37
LE SERS	142	119	23	23
MAKTHAR	38	32	6	6
HAFFOUZ	194	154	39	39
MORNAG	196	156	40	40
MHAMEDIA	99	62	37	37
HAOUARIA	138	100	38	38
EL ALIA	190	164	26	26
HAJEB LAYOUN	60	53	7	7
DENDEN	171	133	38	38
TOTAL	1 949	1 555	395	395

La BNA a procédé, conformément aux termes du contrat d'assurance et aux procédures en vigueur, à la déclaration des dégâts matériels subis par les agences à des fins de dédommagement.

4.7. Autres actifs

Les autres postes d'actif de la Banque ont totalisé 124.737 mDT au 31/12/2011 contre 90.974 mDT au 31/12/2010. Ils se détaillent comme suit :

	Solde au 31 décembre 2011	Solde au 31 décembre 2010
Comptes de régularisation actif :	86 095	54 463
- Débiteurs divers (*)	17 608	7 487
- Etat, impôts & taxes	8 473	8 746
- Commissions de gestion à percevoir	7 610	5 177
- Ajustements devises	263	690
- Provision pour risques divers (Ajustements devises)	-60	-60
- Billets de banque détériorés & déficit de caisse	408	373
- Provisions pour risques divers (Billets de banque détériorés & déficit de caisse)	-175	-147
- Charges payées d'avance	261	242
- Compte d'attente	115	103
- Provisions pour risques divers (Compte d'attente)	-59	-58
- Compte de régularisation	892	926
- Provisions pour risques divers (Compte de régularisation)	-351	-351
- Comptes monétiques	570	569
- Provisions pour risques divers (Comptes monétiques)	-570	-569
- Comptes liés à la compensation	48 310	32 936
- Provisions pour risques divers (Comptes liés à la compensation)	-2 823	-2 823
- Affaires litigieuses & remises égarés	9 362	8 750
- Provisions pour risques divers (Affaires litigieuses & remises égarés)	-8 255	-7 901
- Utilisation de lignes extérieures en attente d'affectation (**)	3 980	-
- Produits à recevoir	325	269
- Autres comptes	211	104
Autres :	38 642	36 511
- Prêts au personnel	31 398	30 696
- Stock cartes de retrait	592	183
- Dépôts et cautionnements	248	248
- Prêts ETAT/BNA à recouvrer	140 132	140 132
- Prêts ETAT/BNA recouverts	-134 480	-135 724
- Autres comptes	752	976
TOTAL	124 737	90 974

(*) Ce poste regroupe principalement des opérations inter-sièges touchant des comptes clients et qui sont parvenues aux structures destinataires après l'arrêté des comptes clients.

(**) Ce montant correspond à des sommes imputées sur des lignes de crédit extérieures dont les formalités de réalisation sont en cours de finalisation.

4.8. Banque Centrale et CCP

Ce poste a atteint 899.203 mDT au 31/12/2011 contre 50.029 mDT au 31/12/2010, enregistrant ainsi une forte augmentation de 849.174 mDT due essentiellement aux emprunts auprès de la Banque Centrale de Tunisie sur le marché monétaire en dinars.

4.9. Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Ce poste a atteint 84.061 mDT au 31/12/2011 contre 162.788 mDT au 31/12/2010, enregistrant ainsi une diminution de 78.727 mDT qui résulte essentiellement de la baisse des emprunts sur le marché monétaire en dinars, en partie compensée par une augmentation des emprunts sur le marché monétaire en devises. Il se détaille comme suit :

➤ *Décomposition par nature de poste :*

	Solde au 31 décembre 2011	Solde au 31 décembre 2010
Dépôts & avoirs des établissements bancaires	77 928	157 538
Dépôts & avoirs des établissements financiers	6 133	5 250
TOTAL	84 061	162 788

➤ *Décomposition par nature de compte :*

	Solde au 31 décembre 2011	Solde au 31 décembre 2010
Comptes à vue	12 870	11 787
Emprunts sur le marché monétaire dinars	31 500	148 000
Emprunts sur le marché monétaire devises	39 614	2 894
Intérêts à payer	77	107
TOTAL	84 061	162 788

4.10. Dépôts et avoirs de la clientèle

Les dépôts et avoirs de la clientèle ont totalisé 4.969.221 mDT au 31/12/2011 contre 4.774.682 mDT au 31/12/2010, enregistrant ainsi une augmentation de 194.539 mDT, soit un taux de progression de 4,1 %. Ils s'analysent comme suit :

	Solde au 31 décembre 2011	Solde au 31 décembre 2010
Dépôts en dinars :	4 317 256	4 155 856
- Dépôts à vue	1 154 502	956 534
- Dépôts d'épargne	1 680 952	1 552 189
- Bons de caisse	132 559	153 384
- Comptes à terme	169 092	207 916
- Comptes spéciaux de placement	787 987	1 093 396
- Certificats de dépôt	230 000	55 500
- Autres sommes dues à la clientèle	162 164	136 937
Dépôts en devises :	635 198	603 986
- Dépôts à vue	458 232	393 099
- Bons de caisse	8 336	9 575
- Comptes à terme	70 150	74 188
- Comptes de placement	84 572	120 473
- Autres sommes dues à la clientèle	13 908	6 651
Dettes rattachées :	16 767	14 840
- Intérêts à payer sur dépôts à vue	1 094	992
- Intérêts à payer sur dépôts à terme en devises	107	93
- Intérêts à payer sur comptes d'épargne	9 917	11 041
- Intérêts à payer sur bons de caisse, comptes à terme & autres produits financiers	14 424	12 529
- Intérêts servis d'avance sur bons de caisse & comptes spéciaux de placement	-8 775	-9 815
TOTAL	4 969 221	4 774 682

4.11. Emprunts et ressources spéciales

Les emprunts et ressources spéciales de la Banque ont totalisé 460.724 mDT au 31/12/2011 contre 518.353 mDT au 31/12/2010. Ils se détaillent comme suit :

	Solde au 31 décembre 2011	Solde au 31 décembre 2010
Emprunts obligataires	45 635	49 108
Ressources extérieures	269 863	308 605
Ressources budgétaires	199 361	215 508
Ecart de conversion sur emprunts	-57 094	-58 531
Intérêts à payer	2 959	3 663
TOTAL	460 724	518 353

Les taux d'intérêt des emprunts extérieurs varient entre 1% et 7,2%.

4.11.1. Ressources extérieures

Certaines anciennes lignes de crédits extérieurs, dont a bénéficié la BNA, n'ont pas été remboursées dans leur totalité ou en partie (BEI SOCELTA, BIRD 1746, BIRD AID, GSM et PANO). En outre, la Banque n'a pas procédé à la comptabilisation, au titre de ces ressources extérieures, des intérêts conventionnels et des intérêts de retard ainsi que des commissions lui revenant, conformément aux termes des conventions de prêts s'y rapportant.

Par ailleurs, certaines des conventions conclues prévoient la prise en charge par l'Etat d'une proportion du risque d'impayés sur les crédits accordés à la clientèle financés par ces lignes de crédits. La Banque n'a pas pris en considération, lors du calcul de la provision sur les créances douteuses, la part du risque imputable à l'Etat.

L'estimation des produits et charges non constatés relatifs à ces ressources extérieures se présente comme suit :

	BIRD 1885	SOCELTA	GSM	BIRD 1746	BIRD AID	PANO	TOTAL
Intérêts non constatés en charges		835	1 289	5 257	387	630	8 398
Commissions non constatées en produits	81	501				155	737
Risque supporté par l'Etat et provisionné par la BNA	57			4 139	154	24	4 374
Impayés en intérêts à la charge de l'Etat (éventuellement) réservés par la BNA	1 728			1 831		794	4 353
Effets sur le résultat et les capitaux propres d'ouverture (si l'Etat prend à sa charge les impayés en intérêts)	1 866	-334	-1 289	713	-233	343	1 066
Effets sur le résultat et les capitaux propres d'ouverture (si l'Etat ne prend pas à sa charge les impayés en intérêts)	138	-334	-1 289	-1 118	-233	-451	-3 287

La situation de ces lignes de crédits sera étudiée en détail avec les autorités concernées afin d'arrêter les montants définitifs des charges et produits s'y rattachant.

4.11.2 Ressources budgétaires

Les situations « Emplois/Ressources » des fonds budgétaires confiés par l'Etat Tunisien à la BNA ne font pas l'objet d'une confirmation périodique pour attester les emplois, les ressources et les soldes disponibles relatifs à ces fonds.

En outre, la convention du fonds FOPRODI stipule, au niveau de son article 20, que la BNA assume 25% du risque de non-recouvrement des prêts financés sur les ressources de ce fonds. Toutefois, la BNA n'est tenu à cette obligation qu'une fois qu'elle ait épuisé tous les recours possibles pour le recouvrement des créances (PV de carence à l'appui).

La BNA ne prend pas en compte ce risque lors de la classification des engagements.

La situation des comptes de prêts financés sur les ressources du FOPRODI et se trouvant en phase contentieuse au 31/12/2011 se présente comme suit :

(en mDT)

Compte comptable	Libellé	Solde au 31/12/2011
1850.000000	Contentieux dotation FOPRODI & FOPRODI BIRD	9 342
1106.082926	Impayés en intérêts sur FOPRODI & BIRD	2 523
TOTAL		11 865

Notons, enfin, qu'une action d'assainissement du fonds FOPRODI est en cours, en collaboration avec les autorités réglementaires.

4.11.3. Autres comptes rattachés à la rubrique emprunts et ressources spéciales

Certains comptes de régularisation (passifs) demeurent non justifiés au 31/12/2011. Ils ont été auparavant analysés par la BNA sans, toutefois, parvenir à retracer les origines de leurs soldes :

(en mDT)

Compte	Libellé	Solde comptable au 31/12/2011
1105.81257	Prise en charge par l'Etat des impayés	-2 783
1105.81751	Réajustement intérêts / 3 ^{ème} ligne de crédit CEE	-1 334
1105.81755	Créditeurs divers / crédits convertis	-1 642

D'autres comptes d'attente et de régularisation se rapportant principalement à de très anciens fonds épuisés et/ou non justifiés ainsi que des comptes d'intérêts sur divers lignes et fonds budgétaires sont également à apurer. Ces derniers découlent essentiellement d'erreurs d'imputation comptable. Il s'agit notamment des comptes suivants :

(en mDT)

Compte	Libellé	Solde comptable au 31/12/2011
1367.000000	PDA Nord ouest	-1 838
1381.138103	Versements banques en intérêts	-436
1491.000000	Subvention GCA	276
1135.000000	Fonds de Garantie SCM	-47
1351.000000	PME Tunisie Centrale	-60

4.12. Autres passifs

Les autres postes de passif totalisent 232.222 mDT au 31/12/2011 contre 198.405 mDT au 31/12/2010. Ils se présentent comme suit :

	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Etat, impôts et taxes	11 197	20 536
Impôt sur les sociétés	6 139	7 216
Organismes sociaux	24 882	22 306
Comptes d'ajustement devises	1 459	1 736
Provisions sur comptes d'ajustement devises	87	87
SWAPS devises	-61	-36
Congés à payer	6 796	5 647
Produits perçus d'avance	1 073	995
Excédent de caisse	1 040	937
Charges sur emprunt	50	53
Autres comptes de régularisation passif	1 591	691
Provisions sur autres comptes de régularisation passif	54	393
Comptes liés à la compensation	94 086	55 434
Comptes de régularisation	17 857	9 939
Comptes Etatiques créditeurs	35 518	43 224
Créditeurs divers	11 220	10 416
Provisions pour passifs et charges :	19 234	18 831
- Provisions pour indemnités de départ à la retraite et charges d'assurance groupe des retraités	18 350	17 947
- Provisions pour ristournes dues à la variation du TMM	884	884
TOTAL	232 222	198 405

4.12.1. Indemnités de départ à la retraite et charges d'assurance groupe des retraités

En application des articles 53 et 54 de la Convention Collective Nationale du Personnel des Banques et des Etablissements Financiers, la BNA a comptabilisé des provisions qui couvrent ses engagements postérieurs à l'emploi envers le personnel actif et les agents retraités.

En effet, chaque employé a droit, lors de son départ à la retraite, à une indemnité égale à six mensualités, calculée sur la base du salaire du dernier mois travaillé, toutes primes et indemnités servies mensuellement comprises.

En outre, le personnel retraité demeure affilié à un contrat d'assurance sociale, financé par les cotisations de la Banque et du personnel et garantissant les risques suivants : maladies, longue maladie, maternité, invalidité et décès. La BNA supporte 80% des coûts (cotisations...) relatifs à ce contrat d'assurance groupe.

En application des principes comptables généralement admis en Tunisie et des normes internationales d'information financière (IFRS), le coût des avantages postérieurs à l'emploi doit être comptabilisé en charges, à l'instar des autres éléments de rémunération, durant la période d'activité du salarié et non pas au moment où celui-ci bénéficie effectivement des prestations.

Ainsi, la BNA a comptabilisé des provisions pour avantages postérieurs à l'emploi dont l'encours global au 31/12/2011 s'élève 18.350 mDT contre 17.947 mDT au 31/12/2010.

Pour l'estimation de ces provisions, la Banque a retenu les hypothèses suivantes :

- Taux de croissance des salaires	:	4%
- Taux de mortalité et de départ anticipé	:	5%
- Taux d'actualisation financière	:	8%
- Charges sociales (50%)	:	50% * 20,04%
- Espérance de vie	:	74,3 ans
- Prime d'assurance prise en charge par la BNA (par retraité)	:	580 DT

4.12.2. Comptes liés à la compensation

Au 31/12/2011 les comptes liés à la compensation créditeurs (Poste PA5 : Autres Passifs) présentent un solde de 94.086 mDT, alors que les comptes liés à la compensation débiteurs (Poste AC7 : Autres Actifs) cumulent à la même date un solde de 48.310 mDT (*voir Note 4.7*).

Les soldes de ces comptes d'attente s'expliquent principalement par des valeurs dont le dénouement normal s'opère à (J+1). Néanmoins, des suspens inter-sièges et certains chevauchements au niveau des comptes d'ordre ont été générés suite à la mise en place du système de « Télé-compensation 24 heures » au cours du mois de mai 2011.

La BNA a mis en place deux commissions de travail chargées de l'identification et de l'apurement de ces suspens. De nombreuses anomalies ont été régularisées postérieurement à la date de clôture de l'exercice 2011. Les travaux d'assainissement se poursuivent au niveau des deux commissions afin d'apurer les suspens restants en collaboration avec le fournisseur du logiciel de gestion de la « Télé-compensation 24 heures ».

4.13. Capitaux propres

Les capitaux propres bruts (avant déduction du rachat par la banque de ses actions propres) ont totalisé 574.232 mDT au 31.12.2011 contre 550.340 mDT au 31.12.2010. Les mouvements des capitaux propres au cours de l'exercice 2011 se détaillent comme suit :

	Solde au 31/12/2010	Affectation du résultat 2010	Résultat de l'exercice	Autres mouvements	Solde au 31/12/2011
Capital social	160 000				160 000
<i>Dotation de l'Etat</i>	<i>133 000</i>				<i>133 000</i>
Réserves légales	12 022	2 193			14 215
Réserves extraordinaires	35 035	1 100			36 135
Réserves à régime spécial	17 802				17 802
Réserves pour réinvestissements exonérés	60 174	27 247			87 421
Primes d'émission et de fusion	55 077				55 077
Réserves pour fonds social	33 374	500		691	34 565
Résultats reportés avant répartition	28	-28			0
Résultats reportés après répartition		16		32	48
Effet des modifications comptables	638	-638			0
Résultat net de l'exercice	43 190	-43 190	35 969		35 969
TOTAL	550 340	-12 800	35 969	723	574 232

Parmi les autres mouvements, figurent les intérêts perçus sur les prêts accordés sur le fonds social pour un montant de 691 mDT.

4.13.1. Dotation de l'Etat de 133.000 mDT

En application des termes de la loi n°94-30 du 21 février 1994, la BNA a conclu avec l'Etat Tunisien, en date du 16 mars 1995, une convention en vertu de laquelle des créances sur fonds budgétaires agricoles, s'élevant en principal à 133.000 mDT, ont été transférées à la BNA (moyennant la garantie de l'Etat en matière de recouvrement des montants échus depuis un an sur les crédits entrant dans le cadre de cette convention).

Cette convention a permis à la BNA de rétablir sa situation financière (par l'amélioration de ses capitaux propres) et de se conformer ainsi à la réglementation en vigueur en matière de ratio de solvabilité (minimum de 5%).

Cependant, la BNA est tenue de restituer les sommes transférées, en application de cette convention, dès lors que son équilibre financier est rétabli. Il s'en suit que la situation de ses capitaux propres pourrait être fortement affectée dans le cas où elle serait amenée à restituer lesdites sommes.

4.13.2. Actions propres

Les actions propres détenues par la Banque s'élèvent à 1.367 mDT au 31/12/2011 contre 1.198 mDT au 31/12/2010, enregistrant ainsi une augmentation de 169 mDT représentant la valeur d'acquisition, en Bourse, de 11.148 actions.

	Solde au 31 décembre 2010	Acquisitions	Cessions	Solde au 31 décembre 2011
Actions propres	-1 198	-169	-	-1 367
TOTAL	-1 198	-169	-	-1 367

4.13.3. Bénéfice par action

	Solde au 31 décembre 2011	Solde au 31 décembre 2010
Bénéfice de l'exercice (en mDT)	35 969	43 828
Bénéfice revenant aux actions propres	95	95
Nombre d'actions ordinaires en circulation	31 915 801	31 930 608
Bénéfice par action de valeur nominale 5 DT	1,124	1,370

5- NOTES SUR LES ENGAGEMENTS HORS BILAN

5.1. Cautions, avals et autres garanties données

Ce poste a totalisé 1.246.134 mDT au 31/12/2011 contre 750.263 mDT au 31/12/2010. Il se décompose comme suit :

	31 décembre 2011	31 décembre 2010
a- En faveur d'établissements bancaires :	647 972	139 063
- Effets endossés	577 500	45 000
- Débiteurs par lettres de garanties d'ordre de nos correspondants étrangers	70 472	94 063
b- En faveur de la clientèle :	438 162	451 200
- Débiteurs par avals et acceptations	46 081	88 184
- Débiteurs par lettres de garanties	79 339	69 854
- Débiteurs par obligations cautionnées	14 541	9 320
- Débiteurs par cautions fiscales	45 067	54 785
- Débiteurs par cautions sur marchés publics	234 464	212 137
- Avals emprunts obligataires	5 762	6 835
- Avals billets de trésorerie	10 800	9 350
- Débiteurs par cautions bancaires taxation d'office	2 108	735
c- En faveur de l'Etat :	160 000	160 000
- Créances budgétaires transférées par l'Etat	160 000	160 000
TOTAL	1 246 134	750 263

5.1.1 Effets endossés

Le montant des effets endossés est passé de 45.000 mDT au 31 décembre 2010 à 577.500 mDT. Cette rubrique correspond aux avals de la BNA sur des refinancements opérés par des banques de la place auprès de la Banque Centrale de Tunisie.

5.1.2 Créances budgétaires transférées par l'Etat

En application des termes de la loi n°2003-80 du 29 décembre 2003, portant loi de finances pour l'année 2004, le Ministre des Finances et la BNA ont conclu, en date du 17 février 2004, une convention ayant pour objet le transfert de fonds budgétaires agricoles revenant à l'Etat et totalisant la somme de 160.000 mDT au profit de la BNA et la prise en charge par l'Etat des impayés échus depuis un an sur les crédits accordés sur ces fonds et rentrant dans le cadre de cette convention.

Les fonds convertis ont été utilisés par la Banque pour compenser l'insuffisance de provisions dégagee par l'activité à fin 2003, ce qui a conduit à la dé-comptabilisation des fonds en question pour un montant de 160.000 mDT en contrepartie de la constatation de provisions sur titres d'investissement et créances clientèle pour le même montant.

Cette convention met à la charge de la BNA l'obligation de restituer les sommes transférées (selon un échéancier à convenir avec l'Etat), dès lors que son équilibre financier est rétabli. La convention prévoit la présentation de cet engagement parmi les passifs éventuels au niveau des engagements hors bilan.

Conformément, à l'article 6 de la convention de 160.000 mDT, le rétablissement de l'équilibre financier est atteint lorsque les conditions suivantes sont cumulativement réunies sans prise en compte des créances transférées à la BNA en vertu de la convention :

- Les provisions sont dument constituées conformément à la réglementation en vigueur ;
- La couverture minimale des fonds propres est atteinte ;
- Le taux moyen du rendement des capitaux propres du secteur est atteint ;
- Le taux moyen de rendement des actifs est atteint ;
- La Banque assure la distribution de dividendes pour un taux minimum qui excède le taux prévu au niveau de ses statuts.

5.2. Actifs donnés en garantie (HB3)

Le refinancement auprès de la Banque Centrale de Tunisie a atteint 898.000 mDT au 31/12/2011 contre 50.000 mDT au 31/12/2010. Le détail des actifs donnés en garantie se présente comme suit :

Désignation	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Titres de créances	508 000	-
Bons du Trésor	390 000	50 000
TOTAL	898 000	50 000

5.3. Garanties reçues (HB7)

Le poste « Garanties reçues » est constitué au 31/12/2011 des éléments suivants :

	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Garanties reçues des banques et des compagnies d'assurance	8 791	5 417
Garanties reçues de l'Etat	223 668	209 118
Garanties reçues de la clientèle	328 431	291 590
TOTAL	560 890	506 125

6. NOTES RELATIVES AUX POSTES DE L'ÉTAT DE RÉSULTAT

6.1. Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés ont atteint 335.021 mDT en 2011 contre 318.099 mDT en 2010, enregistrant ainsi un taux d'accroissement de 5,3%. Ils s'analysent comme suit :

	Exercice clos le 31/12/2011	Exercice clos le 31/12/2010
Opérations avec les établissements bancaires et financiers :	4 570	8 344
- Intérêts sur prêts sur le marché monétaire en dinars	3 323	7 452
- Intérêts sur prêts sur le marché monétaire en devises	722	343
- Intérêts sur autres avoirs auprès des établissements bancaires et financiers	401	307
- Report / Déport sur opérations de SWAP	124	242
Opérations avec la clientèle :	319 260	297 512
- Agios sur comptes débiteurs de la clientèle	53 835	48 723
- Intérêts sur crédits à la clientèle	265 425	248 789
Autres intérêts et revenus assimilés	11 191	12 243
TOTAL	335 021	318 099

Conformément à la circulaire BCT n°2012-02 du 11 janvier 2012, la Banque a procédé en 2011 à la réservation des intérêts et agios courus et non encore encaissés relatifs aux créances détenues sur les entreprises sinistrées ayant bénéficié des mesures conjoncturelles de soutien prévues par la circulaire BCT n°2011-04 du 12 avril 2011 (classe 0 & 1). Le montant de cette réservation s'élève à 4.235 mDT.

6.2. Commissions perçues

Les commissions perçues par la Banque ont totalisé 49.058 mDT en 2011 contre 47.249 mDT en 2010. Elles se décomposent comme suit :

(en mDT)

	Exercice clos le 31/12/2011	Exercice clos le 31/12/2010
Commissions sur opérations de chèques, effets, virements et tenue de comptes	26 397	22 956
Commissions sur opérations Monétique	3 250	3 779
Commissions sur opérations de change	561	961
Commissions sur opérations de commerce extérieur	1 936	2 378
Commissions sur location de coffre-fort	19	17
Commissions d'études, de montage de financement, de conseil et d'assistance	8 068	8 707
Commissions de gestion des fonds budgétaires & extérieurs	2 074	2 138
Commissions sur avals billets de trésorerie	240	280
Commissions diverses	6 513	6 033
TOTAL	49 058	47 249

6.3. Gains sur portefeuille commercial et opérations financières

Ces gains ont atteint 30.130 mDT en 2011 contre 29.071 mDT en 2010. Ils se détaillent comme suit :

	<i>(en mDT)</i>	
	Exercice clos le 31/12/2011	Exercice clos le 31/12/2010
Gains nets (ou pertes nettes) sur titres de placement :	21 934	20 028
- Intérêts nets sur bons du Trésor (+)	21 937	19 971
- Dividendes & revenus assimilés (+)	4	49
- Reprises sur provisions pour dépréciation des titres de placement (+)	-	-
- Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de placement (-)	-7	-6
Gains nets (ou pertes nettes) sur opérations de change :	8 196	9 057
- Résultat sur opérations de change	5 618	6 006
- Commissions sur change manuel	2 578	3 051
T O T A L	30 130	29 071

6.4. Revenus du portefeuille d'investissement

Les revenus du portefeuille d'investissement ont totalisé 16.656 mDT en 2011 contre 12.916 mDT en 2010, soit une amélioration de 29%. Ils se détaillent comme suit :

(en mDT)

	Exercice clos le 31/12/2011	Exercice clos le 31/12/2010
Revenus des titres de participation	8 802	8 747
Revenus des obligations	2 113	982
Revenus des fonds gérés	5 741	3 187
TOTAL	16 656	12 916

6.5. Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées se sont élevés à 170.279 mDT en 2011 contre 144.510 mDT en 2010, soit une augmentation de 17,8%. Ils se décomposent comme suit :

(en mDT)

	Exercice clos le 31/12/2011	Exercice clos le 31/12/2010
Opérations avec les établissements bancaires et financiers :	32 504	9 403
- Intérêts sur emprunts sur le marché monétaire en dinars	32 083	9 140
- Intérêts sur emprunts sur le marché monétaire en devises	89	21
- Intérêts sur autres comptes des établissements bancaires et financiers	221	184
- Report / Déport sur opérations de SWAP	111	58
Opérations avec la clientèle :	124 723	119 774
- Intérêts sur comptes à vue	6 217	5 298
- Intérêts sur comptes d'épargne	44 528	41 418
- Intérêts sur bons de caisse, comptes à terme et autres produits financiers	73 978	73 058
Charges d'emprunts	10 760	12 521
Autres intérêts et charges	2 292	2 812
TOTAL	170 279	144 510

6.6. Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passifs

Ce poste a atteint 80.105 mDT en 2011 contre 79.969 mDT en 2010, soit une légère augmentation de 0,2 %. Il s'analyse comme suit :

(en mDT)

	Exercice clos le 31/12/2011	Exercice clos le 31/12/2010
Dotations aux provisions pour créances douteuses	-80 571	-115 444
Dotations aux provisions collectives sur créances non classées	-32 736	-
Créances cédées ou passées par pertes	-2 462	-30 481
Reprises sur provisions pour créances douteuses, engagements hors bilan et passif	34 103	65 517
Dotations aux provisions pour risques et charges	-2 384	-2 944
Reprises sur provisions pour risques et charges	1 940	2 987
Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations en dation	-	-2 462
Reprises des provisions pour dépréciation des immobilisations en dation	2 000	-
Reprises agios & commissions réservés sur créances cédées	-	2 858
Sommes recouvrées au titre des créances passées par pertes	5	-
TOTAL	-80 105	-79 969

Les dotations aux provisions pour risques et charges relatives à l'exercice 2011 comprennent :

- Un montant de 1.818 mDT représentant la provision constituée au titre des indemnités de départ à la retraite ; et
- Un montant de 132 mDT représentant la provision constituée au titre de l'assurance groupe au profit des agents retraités.

6.7. Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement (PR6/CH5)

Ce poste a totalisé 378 mDT en 2011 contre 2.253 mDT en 2010. Il se détaille comme suit :

(en mDT)

	Exercice clos le 31/12/2011	Exercice clos le 31/12/2010
Dotations aux provisions pour dépréciation du portefeuille d'investissement	-888	-1 944
Dotations aux provisions pour fonds gérés	-2 443	-5 278
Plus-values sur cessions du portefeuille d'investissement		2 027
Pertes exceptionnelles sur portefeuille d'investissement	-280	-1 006
Reprises sur provisions pour dépréciation du portefeuille d'investissement	1 797	2 244
Reprises sur provisions pour fonds gérés	1 436	1 704
TOTAL	-378	-2 253

6.8- Frais de personnel

Les frais de personnel se sont élevés à 108.688 mDT en 2011 contre 99.157 mDT en 2010, soit une augmentation de 9,6 %. Ils se décomposent comme suit :

(en mDT)

	Exercice clos le 31/12/2011	Exercice clos le 31/12/2010
Salaires et compléments de salaires	79 085	72 967
Charges sociales et fiscales	22 368	20 301
Autres charges du personnel	6 086	6 035
Variation des congés à payer	1 149	-146
TOTAL	108 688	99 157

6.10. Impôts sur le résultat

La charge d'impôts sur le résultat se compose uniquement de l'impôt courant ou exigible (impôt sur les sociétés) et ne tient pas compte des actifs et passifs d'impôt différé (non intégrés au bilan). Pour l'année 2011, elle a été déterminée compte tenu d'un réinvestissement exonéré (en fonds gérés) de 12.500 mDT, et ce comme suit :

Résultat net	35.969
Réintégrations :	131.226
- Amendes et pénalités	1
- Dons et subventions non déductibles	9
- Charges non déductibles	444
- Pertes non déductibles	6
- Timbres de voyage	2
- Frais de réceptions & de restauration excédentaires	16
- Intérêts et agios réservés sur créances non classées	4.235
- Provisions pour créances douteuses	80.571
- Provisions collectives sur créances non classées	32.736
- Provisions pour risques divers / indemnités de départ à la retraite	1.818
- Provisions pour risques divers / assurance groupe	132
- Provisions pour risques divers / autres	434
- Provisions pour dépréciation des titres de participation	889
- Provisions pour dépréciation des titres sur fonds gérés	2.442
- Créances abandonnées	1.352
- Impôt sur les sociétés	6.139
Déductions :	24.674
- Revenus des actions	8.806
- Dividendes et plus-values sur fonds gérés	5.949
- Reprises de provisions pour risques et charges	1.940
- Intérêts et agios réservés sur créances non classées	4.235
- Reprises de provisions pour redressement fiscal	7
- Reprises de provisions pour fonds gérés	670
- Reprises de provisions pour dépréciation des titres de participation	1.067
- Reprises de provisions pour dépréciation des immobilisations en dation	2.000
Résultat corrigé	142.521
Moins :	
- Provisions déductibles dans la limite de 50% du bénéfice fiscal (titres de participation)	198
- Provisions déductibles dans la limite de 50% du bénéfice fiscal (titres sur fonds gérés)	-
- Provisions pour créances douteuses	79.497
- Provisions collectives	32.736
Résultat fiscal	30.090
Dégrèvements fiscaux :	
- Réinvestissements auprès des SICAR et FCPR en zones de développement régional « sans minimum d'impôt »	12.550
- Réinvestissements auprès des SICAR « avec minimum d'impôt »	-
Résultat imposable	17.540
IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS (35%)	6.139

7. NOTES SUR L'ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

7.1. Flux de trésorerie net affecté aux activités d'exploitation

Les activités d'exploitation ont dégagé, au cours de l'exercice 2011, un flux de trésorerie net négatif de 390.191 mDT s'expliquant comme suit :

- Les produits d'exploitation encaissés ont enregistré un excédent de 236.365 mDT par rapport aux charges d'exploitation décaissées ;
- Les dépôts de la clientèle ont enregistré une augmentation (en net) de 192.612 mDT ;
- Les crédits à la clientèle ont augmenté (en net) de 771.291 mDT ;
- Les sommes versées au personnel et aux créiteurs divers ont atteint 116.005 mDT ;
- Les autres flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation se sont soldés par un décaissement net de 9.474 mDT.

7.2. Flux de trésorerie net affecté aux activités d'investissement

Les activités d'investissement ont dégagé, au cours de l'exercice 2011, un flux de trésorerie net négatif de 15.111 mDT provenant, d'une part, de l'acquisition de titres d'investissement et d'immobilisations corporelles et incorporelles respectivement pour 23.354 mDT et 5.258 mDT et, d'autre part, de l'encaissement d'intérêts et de dividendes sur portefeuille d'investissement pour un montant cumulé de 13.501 mDT.

7.3. Flux de trésorerie net affecté aux activités de financement

Les activités de financement ont dégagé, au cours de l'exercice 2011, un flux de trésorerie net négatif de 69.713 mDT provenant des remboursements d'emprunts pour 3.335 mDT, de la diminution des ressources spéciales de 53.451 mDT et de la distribution de 12.758 mDT de dividendes.

7.4. Liquidités et équivalents de liquidités

Cette rubrique renferme les avoirs en dinars et en devises en caisse, auprès de la BCT et du Centre des Chèques Postaux ainsi que les avoirs nets auprès des établissements bancaires. Elle inclut également les prêts et emprunts interbancaires inférieurs à trois mois et le portefeuille titres de transaction.

Les liquidités et équivalents de liquidités ont accusé un solde négatif de 287.638 mDT au 31/12/2011 contre un solde positif de 187.377 mDT au 31/12/2010. Elles se décomposent comme suit à la fin de l'exercice 2011 :

Liquidités en dinars tunisiens :	115 247
- Caisse dinars	31 062
- Avoirs à la BCT en dinars	416
- Avoirs en CCP	329
- Mouvements IBS	3 615
- Placements en dinars	85 000
- Correspondants débiteurs en dinars	7 471
- Correspondants créditeurs en dinars	-12 645
Liquidités en devises :	188 053
- Caisse devises	11 220
- Avoirs à la BCT devises	7 168
- Correspondants débiteurs en devises	1 324
- Correspondants créditeurs en devises	-225
- Placements en devises	168 567
Emprunts en dinars	-929 500
Emprunts en devises	-39 614
Placements supérieurs à 3 mois (*)	378 175
LIQUIDITÉS & ÉQUIVALENTS DE LIQUIDITÉS AU 31/12/2010	-287 638

(*) Les placements en BTA et BTZC, présentés en portefeuille-titres commercial, sont considérés comme étant des équivalents de liquidités.

8. NOTE SUR LES OPÉRATIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

1. La SICAR INVEST, filiale de la BNA, assure pour le compte de celle-ci la gestion des fonds déposés auprès d'elle. Entre le 31/12/2010 et le 31/12/2011, ces fonds ont connu l'évolution suivante (montants exprimés en DT) :

Solde au 31/12/2010	Remboursements	Moins-values	Affectations	Solde au 31/12/2011
62 373 272	(2 470 753)	(31 799)	15 000 000	74 870 720

2. Les commissions de gestion payées par la BNA à la SICAR INVEST, au cours de l'exercice 2011, s'élèvent à 1.046.889 DT et se répartissent comme suit :
- Commissions payées au titre de l'exercice 2011 : 521.959 DT
 - Commissions payées au titre des exercices 2008, 2009 et 2010 : 524.930 DT
3. La BNA loue des locaux à la BNA Capitaux. Au cours de l'exercice 2011, les loyers encaissés par la BNA, à ce titre, s'élèvent à 10 474 DT hors taxes ;
4. La BNA Capitaux assure la tenue du registre des actionnaires pour la BNA ; la commission payée par cette dernière, au titre de l'exercice 2011, s'élève à 30.000 DT.
5. La BNA Capitaux assure aussi la gestion du portefeuille pour le compte de la BNA ; cette dernière a payé, au cours de l'exercice 2011, un montant de 14.881 DT pour la commission sur encaissement coupon et un montant de 19.571 DT pour la commission de tenue de compte.
6. La BNA est le dépositaire de ses deux filiales SICAV BNA et SICAV Placement Obligataire. Les commissions de dépositaire facturées, au cours de l'exercice 2011, s'élèvent respectivement à 1.000 DT et 718.062 DT.
7. La SICAV Placement Obligataire, filiale de fait de la BNA, possède des dépôts en compte (BNA placement) auprès de celle-ci au 31/12/2011 pour un montant de 77.888.057 DT. Au cours de l'exercice 2011, la BNA a servi à la SICAV Placement Obligataire, en rémunération de ces dépôts, la somme de 4.523.004 DT sous forme d'intérêts. La SICAV Placement Obligataire a souscrit, en 2009, à l'emprunt obligataire de la BNA pour une valeur de 4.333.500 DT qui a généré des intérêts pour un montant net de 171.950 DT au cours de l'exercice 2011.
8. La SIP SICAR possède des dépôts en compte (BNA placement) auprès de la BNA au 31/12/2011 pour un montant de 334.000 DT. Au cours de l'exercice 2011, la BNA a servi à la SIP SICAR, en rémunération de ces dépôts, la somme de 10.495 DT sous forme d'intérêts.
9. Au cours du mois de décembre 2011, un avenant au contrat de location liant la BNA et Tunisie Informatique Services (TIS) et relatif au local utilisé comme siège social par T.I.S a été conclu fixant le loyer annuel à 14.400 DT (TTC) avec une majoration de 5% tous les deux ans à compter du 01/01/2011. Le loyer relatif à l'année 2011 s'élève à 12.203 DT (HT).

10. Tunisie Informatique Services (TIS), assure la maintenance du matériel informatique de la BNA. Au cours de l'exercice 2011, la rémunération facturée par cette société au titre de cette opération s'élève à 523.118 DT.
11. La BNA a acquis, au cours de l'exercice 2011, du matériel informatique pour 171.914 DT auprès de TIS ainsi que des fournitures pour la somme de 186.402 DT.
12. La BNA a confié à la SODINO deux fonds gérés à capital risque (Fonds de développement IRADA Jendouba pour 450.000 DT et Fonds de développement IRADA Le Kef pour 450.000 DT.

La SODINO possède des dépôts en compte (placement) auprès de la BNA au 31/12/2011 pour un montant de 2.000.000 DT. Au cours de l'exercice 2011, la BNA a servi à la SODINO, en rémunération de ces dépôts, la somme de 94.842 DT sous forme d'intérêts.

13. Les jetons de présence comptabilisés par la BNA au cours de l'exercice 2011, en sa qualité de membre des conseils d'administration des sociétés du groupe, se détaillent comme suit :

(en DT)

Société	Montant Brut
BNA CAPITAUX	12 500
IMMOBILIERE LES OEILLETES	6 250
SOIVM SICAF	3 750
SOFINREC	5 000
SICAF PARTICIPATIONS BNA	1 750
SOGEST	3 205
SIVIA	5 000
SICAR INVEST	5 000
PLACEMENTS OBLIGATAIRES SICAV	2 500
SICAV BNA	1 500
EL MEDINA	5 833
ESSOUKNA	10 400
SIMPAR	5 410
SODINO	2 500
AGRO SERVICES	1 875
GEVE	2 500

14. Les soldes des prêts accordés par la BNA à ses filiales et aux entreprises associées, ainsi que les intérêts y afférents se détaillent comme suit :

(en DT)

Société	Principal	Intérêts
SIMPAR	23 755 753	1 450 754
LES ŒILLETS	1 207 230	109 773
ESSOUKNA	5 823 707	792 061
SOGEST	96 726	8 417
SIVIA	19 219 159	1 565 479
GEVE	5 514 898	-
SODAL	420 000	-
EL MADINA	14 690 687	1 210 123
SOFINREC	42 076 381	2 482 529

15. Les concours accordés par la BNA à ses administrateurs totalisent 456.627.366 DT au 31/12/2011 ; ils se répartissent comme suit :

(en DT)

Administrateur	Solde au 31/12/2011
Office des Céréales	381 708 944
Office du Commerce de la Tunisie	35 291 956
Caisse Nationale de Sécurité Sociale	1 569 809
Groupe Mustapha LAHMAR	26 614 252
Groupe Ali HLIOUI	11 362 405
Groupe Sahbi MAHJOUR	80 000
TOTAL	456 627 366

16. Les jetons de présence bruts relatifs à l'exercice 2011 totalisent la somme de 60.417 DT.

17. Les soldes des comptes courants des parties liées ouverts chez la BNA, ainsi que les commissions et intérêts relatifs à ces comptes, se résument comme suit :

Partie liée	Solde des comptes au 31/12/2011		Commissions encaissées en 2011	Intérêts de l'exercice 2011	
	Débiteur	Créiteur		Encaissés	Servis
SIMPAR		642 584	21 108	52 237	
SIVIA	1 855 149	1 605 565	17 470	65 614	552
ESSOUKNA	-	338 503	-	10 174	6 825
AGRO-SERVICES	-	59 959	15 706	287	2 214
TIS	-	119 697	4 576	1 608	118
BNA CAPITAUX	1 957 490	1 821	-	655	-
LES ŒILLETS	-	232 687	1 582	6 505	-
SOFINREC	-	1 685 276	704	6 785	6 635
GEVE	-	113 355	-	-	-
SODINO	-	163 104	-	-	-
POS	-	1 142	34	-	-
SOGEST	-	100 198	-	466	-
EL MEDINA	-	1 950 070	4 678	75 424	-
SICAR INVEST	81 912	1 103 150	162	-	-
SICAF PARTICIPATIONS BNA	-	103	86	-	21
ZIED	-	291	-	92	-